

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 59^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 18 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

1. — Remplacement d'un député décédé (p. 8253).
2. — Renvoi pour avis (p. 8253).
3. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8253).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

V. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (suite).

I. — Services généraux : aménagement du territoire (suite).

M. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

M. Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

MM. Porelli,
Ollivro,
Sénès,
Bastide,
Royer,
Cornet,
Josselin, le ministre d'Etat,
Durleux,
Boudon,
Nungesser.

MM. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire; Guerneur, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

Etat B.

Titre III :

Amendement n° 144 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. Boulloche, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. — Rejet.
Adoption du titre III.

Titre IV :

Amendement n° 145 de la commission des finances. — Rejet.
Adoption du titre IV.
Etat C.

Titre VI :

Amendement n° 152 de la commission des finances. — Rejet.
Adoption du titre VI.

I. — SERVICES GÉNÉRAUX (suite) : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 8274).

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

M. le président. J'ai reçu, ce jour, de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, une communication faite en application de l'article L. O. 179 du code électoral, m'informant que M. Arthur Dehaine remplace M. René Quentier, dont le décès a été annoncé ce matin à l'Assemblée.

— 2 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'architecture, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (n° 2618).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1977 (Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n° 2524, 2525).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (suite).

I. — Services généraux (suite) :
Aménagement du territoire (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La parole est à M. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, le Commissariat général du Plan couvre trois catégories de dépenses : les dépenses de fonctionnement du Commissariat général du Plan ; celles du centre d'études des revenus et des coûts, le C. E. R. C. ; celles du comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social, le C. O. R. D. E. S.

Les crédits affectés au Commissariat général du Plan s'élèvent à 21 millions de francs contre 19,7 millions en 1976.

Le C. E. R. C. retiendra spécialement notre attention cette année puisque sa mission vient d'être élargie par le Gouvernement.

Il devra établir périodiquement un rapport de synthèse sur l'évolution et la répartition des différents revenus. Ce rapport sera rendu public et déposé dès l'automne 1977.

Ce ne sera pas un travail facile mais, étant donné les circonstances de l'évolution économique de notre pays, il est indispensable d'obtenir sur les revenus non salariaux des informations aussi fiables et aussi complètes que sur les salaires.

M. le Premier ministre lui-même insiste particulièrement sur les situations extrêmes, c'est-à-dire à la fois sur les bas revenus et sur les très hauts revenus, afin que le Gouvernement puisse, en toute connaissance de cause, s'employer plus énergiquement encore que par le passé à réduire les inégalités les plus flagrantes.

Le C. E. R. C. permettra donc d'accomplir des progrès dans la connaissance des patrimoines et il fournira des indications sur les conséquences des prélèvements fiscaux et sociaux. Il s'agira, par conséquent, d'une opération de vérité.

Jusqu'à présent, en pratique, le C. E. R. C. a organisé des recherches et des travaux d'analyse autour d'un certain nombre de thèmes, dans le souci de faire connaître aux Français des données précises sur les revenus et les prix.

Un nouveau président a été nommé le 13 octobre dernier par le conseil des ministres : il s'agit de M. Georges Vedel, ancien doyen, professeur de droit à l'université de Paris-II et membre du Conseil économique et social.

Les dotations du C. E. R. C. prévues dans le budget passent de 3,61 à 3,96 millions de francs. Il est évident que, pour lui permettre d'exercer ses nouvelles tâches, il faudra élargir ses moyens d'action.

Le C. O. R. D. E. S. — comité d'organisation et de recherches appliquées sur le développement économique et social — est un organisme léger, créé en 1969, dont la mission est d'encourager et de coordonner les travaux de recherches portant sur les problèmes du développement. Son rôle est de nature à revêtir une certaine importance dans l'avenir, surtout dans le domaine de la régulation économique et sociale et de la planification.

Le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement atteint 12 millions de francs contre 11,4 millions de francs l'an dernier.

Enfin, le C. R. E. D. O. C. — centre de recherche et de documentation sur la consommation — regroupe une cinquantaine de chercheurs de disciplines diverses, qui étudient le comportement socio-économique des ménages français : analyses des disparités géographiques de la production et de la consommation, rendement sur l'éducation, études sur l'environnement, notamment.

La subvention inscrite au budget initial, de 3,6 millions de francs, est portée à 4 millions de francs.

Il semble que ce budget soit un peu modique étant donné la place importante réservée aux études qui doivent être menées par le C. R. E. D. O. C. dans l'évolution de la planification.

J'en viens à la planification, monsieur le ministre d'Etat qui est l'essentiel de mon propos.

Elle se révèle de plus en plus importante dans l'économie du monde actuel, et il est regrettable qu'aucune indication ne soit donnée ni sur les programmes d'initiative régionale, ni sur la répartition entre les régions des crédits accordés au titre

des programmes d'action prioritaires nationaux. En outre, on doit se demander comment seront associées les régions à l'élaboration du Plan.

Sur l'ensemble des crédits affectés aux programmes d'action prioritaires, on constate que les mieux traités ont été le P. A. P. n° 13 qui concerne les inégalités, le P. A. P. n° 16 qui concerne les préventions, le P. A. P. n° 4 qui concerne le téléphone, alors que les moins bien traités sont le P. A. P. n° 11 qui a trait à la formation des jeunes, le P. A. P. n° 6 qui a trait à la mer du Nord et à la Méditerranée, et le P. A. P. n° 3 qui a trait aux P. M. E. et à l'artisanat.

On comprend que l'effort du Gouvernement ait été freiné dans une période de restrictions budgétaires, mais il est tout de même regrettable de constater qu'un effort n'ait pas été porté d'une façon prioritaire sur la formation des jeunes alors que, chacun le sait, il s'agit là d'un des problèmes essentiels de notre pays, non seulement dans les villes, mais aussi et surtout dans les régions rurales.

Dans les familles nombreuses de paysans, il arrive souvent qu'un seul enfant reste à la terre, tandis que les autres — ils sont parfois quatre, cinq ou six — s'interrogent sur leur avenir.

Il appartient au Gouvernement de remédier à cet état de choses.

Le paragraphe de mon rapport qui traite de l'avenir de la planification aborde des généralités, auxquelles je veux ajouter une observation qui me paraît essentielle, puisqu'elle a pour objet la planification industrielle.

Cette planification, qui consiste à répartir les usines et le tertiaire d'une façon équilibrée sur l'ensemble du territoire, devrait préoccuper en priorité tous les ministres du Gouvernement.

Où en est l'organisme chargé de l'aménagement du territoire ? A mes yeux, cet organisme technique, pourtant essentiel, n'est pas assez mis en valeur et ses moyens sont trop faibles.

Le monstre parisien de douze millions d'âmes subsistera-t-il au cœur de la France, alors que d'immenses régions s'apparentent à des déserts ?

Accordera-t-on enfin toute son importance à cet organisme ?

Les ministères de l'industrie, de l'agriculture, de l'éducation, du commerce et de l'artisanat, de l'équipement, d'autres encore, ont tous des initiatives à prendre pour planifier le pays.

Tant que nous n'aurons pas réussi à enrichir les régions pauvres et à freiner le développement des grandes agglomérations, l'œuvre de planification restera à faire.

La priorité accordée à la lutte contre l'inflation a fait passer en deuxième position la planification, principal objectif du Plan.

Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de vous rappeler les promesses solennelles du Gouvernement concernant les réformes structurelles et contenues dans le VII^e Plan.

Sous ces réserves, j'ai proposé à la commission de la production et des échanges de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du Commissariat général du Plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai écouté avec le plus grand intérêt, comme une source d'enrichissement de ma réflexion, les rapports présentés ce matin et cet après-midi.

Qu'il me soit permis d'abord de relever, pour exprimer ma profonde satisfaction, les propos de MM. Bouloche et Guerneur qui ont bien voulu voir dans la décision du Gouvernement de rassembler sous une autorité ministérielle le Plan et l'aménagement du territoire une initiative qui doit être féconde pour le service des finalités du Plan et de l'essor des régions françaises. Je me considère, en effet, comme le ministre des régions.

Le département ministériel dont j'ai reçu la charge n'est pas de ceux qui ont souvent l'occasion de faire appel au législateur. L'année qui s'achève a été celle où le Plan, pour cinq ans, a été défini.

Ce département ministériel n'est pas non plus de ceux — et je réponds par là même à plusieurs observations, voire à des critiques — dont les responsabilités s'apprécient seulement au volume des crédits qui y sont rattachés et dont il est chargé d'assurer la mise en œuvre.

Les élus du suffrage universel, sur le plan national comme sur le plan local, n'en savent pas moins ce que recouvre de réalités et ce que postule de cohésion et d'ambitions nationales une charge qui associe, non pour les juxtaposer mais pour les conjuguer, le Plan et l'aménagement du territoire.

En ouvrant le débat sur le budget de ce département, je m'attacherai donc moins à l'analyse des chiffres, qui, au demeurant, vous sont désormais connus, qu'à l'exposé des lignes de force de l'action politique déployée par le Gouvernement dans ce domaine.

Je m'empresse de dire à MM. les rapporteurs que si mon exposé répond à certaines de leurs observations, plusieurs questions de détail demeureront, que je n'éluderai pas. Je resterai à la disposition des rapporteurs pour répondre à la fin de ce débat à des demandes plus précises de renseignements, ainsi qu'à la disposition des parlementaires qui interviendront à la suite de mon exposé.

Pour m'en tenir à l'exposé que je voudrais soumettre à votre attention, je grouperai mes remarques autour de trois questions dont j'ai cru trouver l'écho à la fois dans les débats antérieurs et, d'une manière plus proche, dans les délibérations de vos commissions.

Première question : Oui ou non le VII^e Plan voté lors de votre dernière session est-il et restera-t-il la référence de la politique économique conduite par le Gouvernement ?

Deuxième question : Oui ou non, les engagements budgétaires relatifs aux programmes d'action prioritaires du VII^e Plan seront-ils respectés en dépit des difficultés de la conjoncture économique ?

Troisième question : Oui ou non, notre politique d'aménagement du territoire a-t-elle les moyens de nos ambitions ?

La première des questions que je viens d'évoquer est évidemment très large. J'y répondrai nécessairement de manière quelque peu schématique — ce dont je m'excuse — et en deux temps. Tout d'abord, en indiquant en quoi les mesures déjà proposées par le Gouvernement s'inscrivent dans le droit fil du VII^e Plan. Il n'y a pas rupture, mais continuité de l'un à l'autre. En second lieu, j'évoquerai certains prolongements de l'action gouvernementale qui permettent de progresser sur la voie de ce qu'il est convenu d'appeler une « nouvelle croissance ».

J'affirme donc que le Gouvernement, à travers le « plan Barre » et à l'aide du budget qui a été arrêté par le précédent gouvernement, met en œuvre la stratégie du VII^e Plan.

Cette stratégie, qui vise à favoriser l'effort de transformation de la société française et à assurer à notre pays une croissance régulière, autant que faire se peut, passe — je ne saurais trop le rappeler en ce début de notre débat — par l'absolue nécessité de faire face au risque majeur de la période actuelle : l'inflation.

L'inflation mine la substance de notre économie ; l'inflation ruine notre compétitivité ; l'inflation développe le chômage ; l'inflation corrompt l'aménagement du territoire.

Tout cela, le VII^e Plan le dit dans les termes les plus clairs qui soient. Mais le VII^e Plan définit aussi les grandes lignes de la politique à mener pour combattre l'inflation, lignes d'action que vous avez approuvées en juillet dernier après un large débat qui a conduit à l'adoption du VII^e Plan par le Parlement.

Il s'agit donc d'extirper avec fermeté et continuité les comportements inflationnistes qui conduisent à gonfler les évolutions nominales des prix et des coûts, notamment en maîtrisant mieux les conditions de détermination des diverses catégories de revenus, en introduisant une concurrence effective partout où elle peut encore faire défaut.

Il s'agit aussi de retrouver un équilibre durable des finances publiques, au sens large de cette expression, et notamment de notre système de sécurité sociale.

Il s'agit enfin d'empêcher une progression trop rapide des moyens de paiement, en contrôlant la croissance de la masse monétaire — c'est-à-dire essentiellement la distribution du crédit — pour l'adapter aux besoins réels de l'économie.

La convergence avec ce que l'on a appelé le « plan Barre » est donc évidente. Je tenais à le souligner au début de ce propos.

Le programme gouvernemental du 22 septembre et le budget de 1977, arrêté par le précédent gouvernement, s'insèrent exactement dans ces perspectives de lutte contre l'inflation. Ils constituent donc, l'un et l'autre, une application directe d'une partie essentielle du dispositif tracé par le VII^e Plan, la plus amère, peut-être, mais aussi, sans aucun doute, la plus nécessaire.

Par ailleurs, le Gouvernement complète son dispositif pour parvenir, au-delà de l'effort recherché sur 1977, à une réduction durable de notre taux d'inflation.

Je voudrais mettre l'accent sur quatre points qui me paraissent à cet égard d'une valeur capitale.

Voici le premier point : dans la ligne du dispositif prévu par le Plan, le Gouvernement, ainsi que cela vient d'être rappelé à cette tribune, a élargi les missions du centre d'étude des revenus et des coûts.

Le C. E. R. C., pour l'appeler par ses initiales, se voit confier la tâche d'introduire la clarté dans un domaine essentiel à la

maîtrise de l'ensemble des revenus des Français, c'est-à-dire à un aspect clé de la lutte contre l'inflation. Les constats du C. E. R. C. pourront ainsi servir de référence à l'ensemble des organisations sociales et professionnelles comme à l'action gouvernementale. Il y a, là, aussi, une action tout à fait fondamentale au regard de la lutte contre les inégalités, car la situation actuelle, et notamment la suspicion — légitime ou injustifiée — qui entoure l'équité de notre système fiscal, bloque tout progrès vigoureux en ce sens.

Répondant à une question très précise, j'indiquerai que, pour permettre au C. E. R. C. de faire face à cette nouvelle mission, il vous sera proposé, lors de la deuxième délibération sur le projet de loi de finances pour 1977, de majorer de 2 millions 500 000 francs les crédits de fonctionnement du centre, qui figurent au budget du Commissariat général du Plan.

Le deuxième point concerne la fonction du conseil de planification qui a déterminé dans quels domaines devaient être orientées les actions qui tendent à réduire les facteurs structurels d'inflation.

Confiantes aux ministres les plus directement compétents et coordonnées par le commissaire du Plan, les études préparatoires concerneront en particulier le renforcement de la concurrence, une meilleure utilisation de nos ressources par une lutte intensifiée contre les gaspillages de tous ordres, l'amélioration de la formation professionnelle, dont l'intérêt vient d'être rappelé il y a quelques instants à cette tribune, et enfin l'amélioration de l'emploi.

Troisième point : je présenterai, dans le cadre de ces études structurelles que je viens d'évoquer, des propositions qui tendront à renforcer notre politique d'aménagement du territoire pour parvenir à une meilleure répartition des activités sur notre sol, facteur certain de modération des tensions inflationnistes, ainsi que M. Guerneur a bien voulu le souligner dans son rapport.

Quatrième point : le réexamen de l'efficacité des dépenses d'intervention économiques de l'Etat. Cet examen va être entrepris. Le Gouvernement — vous l'avez sans doute déjà noté — en a confié la tâche à un groupe présidé par M. de La Genière, sous-gouverneur de la Banque de France, groupe auquel — j'appelle sur ce point votre attention — des parlementaires seront associés.

Sur ces quatre points, qui traduisent la recherche d'une croissance équilibrée, la convergence entre l'action gouvernementale et le VII^e Plan est manifeste.

Il ne suffit pas d'assainir notre développement économique ; il nous faut aussi l'humaniser. Il s'agit là d'une des lignes de force du VII^e Plan.

Plus de la moitié des programmes d'action prioritaires vont directement dans ce sens. Je citerai particulièrement et à titre d'exemples les plus marquants : le programme n° 2, qui vise à élever la qualité de la construction ; le programme n° 12, sur la transformation des conditions de travail et la revalorisation du travail manuel ; le programme n° 15, qui concerne le maintien à domicile des personnes âgées ; le programme n° 17, qui intéresse l'accès à la justice ; le programme n° 8, qui tend à la défense du consommateur, enfin et surtout — je dis surtout parce qu'il est financièrement le plus important — le programme n° 21, qui est consacré à l'amélioration de la vie en ville.

Le progrès social est le troisième axe de cette nouvelle croissance, finalité essentielle du VII^e Plan. Il inspire directement un nombre appréciable de programmes d'action prioritaires et en particulier tous ceux qui sont regroupés dans le chapitre IV du Plan qui a pour titre : « Réduire les inégalités ».

Je veux simplement, sans en reprendre la description qui vous est connue, rappeler que leur exécution se poursuit de manière satisfaisante et qu'elle est particulièrement avancée dans certains domaines tels que ceux de la prévention sociale et de la lutte contre les inégalités des chances.

Il faut rappeler aussi — je le souligne sans m'y attarder, mais avec force, après les rapporteurs — que l'aménagement du territoire est également une forme de lutte contre les inégalités : les disparités régionales sont une des composantes des inégalités sociales dans la mesure où elles se traduisent par des infériorités devant l'emploi, l'éducation, la culture et l'avvenir professionnel.

Je voudrais, sur tous ces chapitres que je ne fais que survoler, conclure mon propos en évoquant la mise au point de deux outils qui me paraissent particulièrement adaptés à une bonne insertion de l'action gouvernementale dans le cadre tracé par le VII^e Plan.

Je pense d'abord au perfectionnement des indicateurs économiques associés au Plan, dont M. Bouloche a parlé dans son rapport, et à la mise au point d'un certain nombre d'indicateurs sociaux. Pour ceux-ci, il s'agit d'une innovation véritable,

qui doit nous permettre d'évaluer à tout moment les effets de nos politiques dans des domaines aussi cruciaux que l'emploi et l'efficacité des services collectifs.

Le deuxième outil se rapporte à ce que nous appelons l'établissement de projections « glissantes » concernant les productions, les investissements et les échanges des principaux secteurs de notre économie, de manière à permettre à tout moment aux responsables, publics ou privés, de disposer d'un cadre de référence régulièrement mis à jour et de conserver en même temps un recul assez large, avec un regard assez éloigné de l'échéance, pour orienter à temps les décisions.

J'en viens à la deuxième question que j'ai annoncée. Elle a plus particulièrement trait aux engagements budgétaires relatifs aux programmes d'action prioritaires. Je voudrais cependant au préalable ouvrir une parenthèse — je m'empresse de préciser qu'elle sera brève — sur les crédits du Commissariat général du Plan.

Les moyens mis à la disposition de ce commissariat passent de 38 millions en 1976 à 41 millions pour 1977, compte non tenu des crédits supplémentaires qui seront alloués au C.E.R.C. pour lui permettre d'exercer sa mission élargie.

Cette progression peut certes sembler modeste — M. le rapporteur de la commission des finances a présenté cette remarque — mais il faut savoir que de nombreuses dépenses de fonctionnement, liées directement à la préparation du VII^e Plan, ne se renouvelleront pas l'an prochain. Il ne semble pas anormal dans ces conditions de prévoir une sorte de pause dans la progression en volume des moyens du Plan, encore que je partage les souhaits de M. Bouloche pour l'avenir.

Quant aux vingt-cinq programmes prioritaires pour lesquels près de 200 milliards de francs de crédits sont réservés sur la période d'exécution du Plan, ils n'épuisent pas, monsieur Bouloche, la notion de Plan, qui les dépasse largement, puisque le Plan est en lui-même une stratégie de caractère global et une mise en œuvre de tous les moyens orientés vers des finalités décidées en commun par le Gouvernement et le Parlement. Ces vingt-cinq programmes prioritaires constituent une innovation dont je dois souligner toute l'importance devant vous.

Pourquoi une innovation ?

Parce que ces programmes traduisent un effort nouveau de prévision à moyen terme des dépenses publiques, prévision centrée sur la réalisation d'objectifs déterminés et mettant souvent en œuvre, selon des dosages très variés, des crédits de diverse nature et de plusieurs ministères. Il y a là un mécanisme nouveau qui suscite un intérêt très vif ; j'ai pu m'en rendre compte dans plusieurs pays étrangers.

Innovation aussi dans la mesure où chaque ministère a été conduit, non sans difficultés parfois, je le reconnais, à définir puis à énoncer ses priorités par référence à la stratégie d'ensemble du VII^e Plan, à chiffrer les moyens correspondants sur la période du Plan, à réserver, dans un contexte budgétaire dont vous mesurez la rigueur, les financements nécessaires au bon démarrage de ces programmes.

Au total, et en l'état de mes informations, j'ai lieu de penser que l'efficacité globale de l'action administrative en sera accrue, c'est-à-dire qu'un meilleur parti sera tiré de l'argent public.

Mais, pour 1977, cet objectif ne pourra être atteint qu'au prix d'un redéploiement important des moyens existants.

En effet, malgré l'effort global de modération de la dépense publique — 13,3 p. 100 hors dette publique de 1976 à 1977 — le total des crédits affectés aux programmes d'action prioritaires nationaux augmentera considérablement l'an prochain. Pour appuyer cette affirmation, j'avancerai quelques chiffres : les crédits dont il s'agit passeront de 33,7 milliards de francs à 43,5 milliards de francs, soit une progression de 29 p. 100. Si l'on met à part — je tiens à faire face à une objection éventuelle — le programme des postes et télécommunications, tout à fait exceptionnel par son ampleur, le taux de progression reste du même ordre : près de 25 p. 100.

En réponse aux légitimes préoccupations de la commission des finances, exposées ce matin par M. Bouloche, j'indique que, exprimées en francs constants 1975, les dotations des deux premières années du Plan représentent plus de 34 p. 100 du montant global des programmes. Ce taux le montre bien : on ne peut pas prétendre que nous soyons en dessous d'une ligne normale de progression. Il n'apparaîtra limité qu'à ceux qui veulent oublier — c'est leur droit, bien entendu ! — le freinage considérable du budget sur ces deux années dans le cadre de la lutte contre l'inflation. Il s'agit, en réalité, si l'on tient compte de ce freinage, d'un résultat que je considère comme satisfaisant puisqu'il assure une progression régulière et normale des dotations affectées à l'accomplissement du VII^e Plan.

Par ailleurs, le Plan prévoit que l'Etat pourra participer au financement de programmes d'action prioritaires d'initiative régionale. Le Gouvernement étudie actuellement les proposi-

tions dont il a été saisi par les régions. Il lui reviendra de déterminer — je souhaite que ce soit le plus tôt possible — en accord avec les instances régionales, les programmes sur lesquels l'Etat peut s'engager à apporter une contribution financière jusqu'en 1980 et à quel niveau.

La troisième question, que j'ai annoncée au début de mon propos, concerne plus spécialement l'aménagement du territoire.

La politique d'aménagement du territoire vient d'être redéfinie. L'an dernier, le Président de la République lui a consacré un conseil de planification, tandis que ses orientations fondamentales étaient inscrites dans le VII^e Plan que vous avez approuvé.

Ainsi une question essentielle a été tranchée et ne saurait être remise en cause : celle de l'opportunité de conduire une politique vigoureuse d'aménagement du territoire. Nous avions entendu dire, parfois, que l'aménagement du territoire avait été une sorte de luxe admissible en période de prospérité, mais qu'il fallait, en des temps difficiles, renoncer à un rééquilibrage économique que l'on disait coûteux et conforter, dans la perspective d'une compétition internationale plus âpre, les régions qui présentent, *a priori*, les meilleurs atouts économiques.

Cette vision — car il s'agissait bien d'une vision qui avait sa logique — a été écartée par les pouvoirs publics : la politique d'aménagement du territoire, comme je l'indiquais à l'instant, a été confirmée ; elle sera renforcée et accentuée parce qu'elle répond à deux exigences essentielles de notre époque. S'attachant à mettre en valeur le potentiel de progrès de chaque partie du territoire national, elle permet d'adapter notre économie aux conditions d'une nouvelle croissance, plus difficile, moins régulière que par le passé, mais qui doit être d'autant plus volontariste. Elle répond aussi — dois-je y insister devant vous ? — aux aspirations, toujours fortes, des Français pour un meilleur cadre de vie, dans leur milieu de vie naturel.

Je me rends parfaitement compte que ces objectifs sont ambitieux et parfois à la limite du défi, dans une période de difficultés économiques. Ils ne peuvent être atteints que par une politique de grande ampleur mettant en œuvre une multitude d'instruments dans les diverses régions.

Comment donc pourrions-nous, dans une période difficile sur le plan budgétaire, maintenir l'effort qu'implique cette ambition ?

Les rapporteurs, en particulier MM. Sallé et Guermeur, avec une force d'expression que j'ai parfaitement comprise, ont traduit cette inquiétude à laquelle je voudrais répondre.

Sans faire, vous vous en doutez bien, un tableau exhaustif, qui serait trop long et fastidieux, de la politique d'aménagement du territoire région par région, je montrerai, en abordant quelques questions essentielles, que nous pouvons, malgré les problèmes de l'époque, dominer cette difficulté par une politique rigoureuse, politique qui, dirais-je, nous force à la rigueur.

Les grands axes de la politique dont je viens de parler sont, à mes yeux, la rigueur dans le choix des objectifs, la fermeté dans le respect des priorités, quoi qu'il en coûte, et la constance dans l'application des programmes.

D'abord la rigueur dans les décisions financières.

Les disciplines de la lutte contre l'inflation, dont j'ai parlé au début de mon propos, doivent nous conduire à mieux concentrer nos moyens en respectant les priorités fixées par le Plan.

Or, comme les rapporteurs l'ont noté, les crédits de l'aménagement du territoire sont en réduction : le montant total des autorisations de programme pour 1977 s'élève à 939 millions de francs, contre 1 039 millions dans le budget précédent.

Cela n'est certes pas exceptionnel parmi les dépenses en capital. Le choix était difficile, mais il devait être opéré. Le Gouvernement était dans la nécessité impérieuse d'assurer une discipline budgétaire, et l'évolution inéluctable des dépenses de fonctionnement ne permettait pas d'autres choix.

Mais cette réduction, pour regrettable qu'elle soit — je l'ai trouvée en prenant la charge qui m'a été confiée — ne reflète pas la place réelle de l'aménagement du territoire dans les choix budgétaires de l'année prochaine. En effet, bien qu'ils représentent 2,3 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat, proportion qui n'est pas négligeable, les crédits spécifiques de l'aménagement du territoire ne constituent qu'un élément du financement des opérations intéressant ce secteur.

Ces opérations, qui portent notamment sur les infrastructures, sont financées sur de nombreux budgets ministériels. Plusieurs grands programmes d'aménagement du territoire, comme par exemple le désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Massif Central ou la liaison Mer du Nord—Méditerranée, ont été inscrits par les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. Leur financement est assuré par les budgets des ministères, et nous avons déjà observé que le respect des priorités fixées dans les programmes d'action prioritaires constitue l'une des caractéristiques du budget de l'année prochaine. Il en résulte que ce

budget respecte bien les priorités d'aménagement du territoire, et l'un des devoirs de ma charge est d'y veiller mois après mois.

L'autre axe de la politique que nous avons déployée est la fermeté dans la conduite des programmes.

C'est un point qui me paraît devoir être mis en évidence devant vous. Je m'appuierai, si vous le permettez, sur l'exemple des programmes de développement du Massif Central et de la Corse, sans crainte d'entrer quelque peu dans le détail, parce que la politique d'aménagement du territoire ne vaut que par les résultats concrets qu'on peut constater sur le terrain.

M. Jean Brocard. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement a pris des engagements solennels en faveur de ces régions qui souffrent de difficultés particulières. En fixant des objectifs précis, il a engagé des programmes qui conjuguent plusieurs instruments d'aménagement du territoire en un ensemble cohérent. Il les poursuit avec fermeté, une fermeté d'autant plus nécessaire que les choix budgétaires sont difficiles.

Prenons l'exemple du Massif Central. J'aurais pu, bien sûr, prendre celui de la Bretagne ou du Sud-Ouest.

Dans le Massif Central, toutes les mesures s'exécutent dans les conditions qui ont été prévues. Le premier axe du programme est le désenclavement. Les chantiers routiers se sont multipliés, dans le cadre d'un programme triennal 1976-1978, d'un volume de près de 760 millions de francs, qui s'insère dans le programme d'action prioritaire « désenclavement ». La S. N. C. F., pour sa part, tient ses engagements d'amélioration des services, en fréquence et en confort, sur les liaisons extérieures comme sur la desserte intérieure pour laquelle quatre-vingt-dix autorails et cent remorques vont être livrés jusqu'en décembre 1978. On parcourt dans la journée, grâce aux liaisons aériennes, l'aller-retour entre plusieurs villes du Massif Central et Paris.

Le second volet du plan Massif Central est la promotion des activités. L'Etat a tenu ses engagements en instituant un nouveau régime des aides au développement régional, adapté aux besoins du Massif Central. Mon collègue le ministre de l'industrie et de la recherche a mis en place, avec les organismes professionnels, un réseau serré d'assistance technique à la gestion et à l'exportation, tandis que le ministre du commerce et de l'artisanat consacrait des crédits importants à la modernisation du commerce rural.

Dans le même temps — c'est là où l'on perçoit le caractère interministériel de toutes ces actions — le ministre de l'agriculture instituait les règles et dégageait les financements nécessaires aux actions foncières, au développement de l'élevage et à la mise en valeur de la forêt.

La même rapidité a marqué la mise en œuvre des mesures qui constituent le troisième volet du plan Massif Central et qui ont trait à l'amélioration de certaines conditions de vie.

J'en donnerai quelques exemples.

Un programme de résorption des zones d'ombre de télévision, fondé sur des conditions financières assez favorables pour les collectivités locales, a été défini par le comité interministériel d'aménagement du territoire au mois de juin dernier.

L'autonatisation du réseau téléphonique sera réalisée pour le début de 1979 dans tout le Massif Central ; à la fin de 1980, il devrait y avoir dans cette région 750 000 lignes contre 360 000 à la fin de l'année 1975 ; huit contrats de villes moyennes et vingt contrats de pays sont d'ores et déjà signés ou en préparation.

L'application de la charte de développement économique de la Corse se poursuit selon des principes identiques.

Certes, il y a des correctifs et des aménagements à mettre au point ; je m'y efforcerai.

Mais, pour l'essentiel, la continuité territoriale a été amorcée ; elle devient une réalité. Onze opérations dites d'entraînement sont engagées et je veille à ce que le budget de 1977 permette de les poursuivre avec vigueur. Permettez-moi d'en donner rapidement quelques exemples : l'année 1976 a été marquée par le lancement d'un programme de rénovation rurale doté de 14 millions de francs. La modernisation des structures agricoles, notamment dans le domaine de l'élevage, l'amélioration des services publics ruraux sont des objectifs essentiels, et le programme d'aménagement hydraulique, doté de 36 millions de francs en 1976, se poursuivra.

Ajaccio bénéficie d'un contrat de ville moyenne et, comme Bastia, d'importants aménagements routiers et de l'implantation de zones industrielles.

La création de l'université de Corse à Corte entre dans sa phase opérationnelle. Les terrains sont choisis ; leur acquisition est en cours ; les types d'enseignement ont été pour l'essentiel définis.

Je tenais à établir ce rapide bilan, sous une forme un peu sèche et énumérative, pour montrer qu'à l'égard de deux régions

parmi d'autres, déclarées prioritaires par le Gouvernement et le Parlement dans le VII^e Plan, je m'efforce de respecter les engagements pris en recherchant une exécution aussi prompte que possible. Le Gouvernement restera donc fidèle à ses objectifs.

J'ai pris ces deux exemples à titre d'illustration. J'aurais pu évoquer dans les mêmes termes, en citant d'autres crédits, la politique de développement de l'Ouest ou du Sud-Ouest, que j'entends mener avec la même fermeté.

J'en viens maintenant à quelques-uns des thèmes qui me paraissent devoir dominer la politique d'aménagement du territoire dans les prochains mois, peut-être même dans les années à venir, et sur lesquels nous devons faire porter un effort prioritaire.

Il s'agit d'abord, essentiellement, du développement des petites et moyennes entreprises dans nos régions.

Les dernières années ont été marquées — cette phase était nécessaire — par la constitution de groupes industriels solides, assez concentrés, bien structurés et qui, dans nombre de secteurs, permettent à la France d'occuper des positions de pointe aux plans technologique et commercial. Ce mouvement n'est pas terminé, et j'évoquerai dans la suite de mon exposé les difficultés qui apparaissent dans certaines régions de tradition industrielle. Mais, parallèlement à cette implantation de concentrations industrielles dans quelques régions, et malgré la situation économique de la période récente, s'est développé un tissu de petites et moyennes entreprises qui est une des formes de la jeunesse de notre industrie, de son dynamisme et — cet aspect est relativement nouveau — de sa mobilité.

Il faut porter notre effort vers ce réseau d'entreprises moyennes et petites qui est un support essentiel du développement régional. La promotion des petites et moyennes entreprises a été particulièrement marquée, bien qu'insuffisamment encore — je veux simplement montrer à partir des premières réalités une tendance favorable — dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest où, à côté des entreprises décentralisées, elles ont contribué à créer un premier tissu industriel qu'il faut maintenant conforter, vivifier et développer.

Là encore, et je vais le prouver par des exemples précis, l'action gouvernementale, par nature, est multiforme, mais il me revient de faire en sorte que cette action multiforme demeure cohérente, déterminée et bien orientée sur les régions que le Parlement a inscrites comme prioritaires dans le Plan.

Les axes de ce programme d'actions prioritaires en faveur des petites et moyennes entreprises sont, d'abord, l'aide à la création d'entreprises, notamment — j'allais dire enfin — par la simplification des procédures administratives, puis par le développement de l'assistance technique et de la formation, en particulier dans le domaine de la gestion, par la consolidation des structures financières des entreprises et spécialement par l'évolution du rôle, que je souhaite voir s'amplifier encore, des sociétés de développement régional. Une action particulière est consacrée à l'artisanat. Les opérations de promotion des petites et moyennes entreprises sont lancées dans un certain nombre de régions et, sur le terrain, elles commencent à faire sentir leurs effets.

Le régime des aides au développement régional institué en avril dernier est marqué par la préoccupation de mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises : les conditions de prime réservées aux extensions, qui intéressent particulièrement les petites et moyennes entreprises régionales, ont été sensiblement rapprochées de celles des créations. Ce point est important.

Autre point majeur : les seuils de recevabilité des dossiers ont été abaissés, notamment dans les villes moyennes et les petites villes, ainsi qu'en zone rurale.

Enfin, a été prévue la possibilité de cumul avec la prime d'orientation agricole destinée à favoriser les petites et moyennes entreprises régionales, nombreuses dans les industries agro-alimentaires.

Répondant à une question précise de M. Guerneur, j'indique que c'est un souci de simplification qui nous a conduits à éviter d'introduire des modulations supplémentaires dans le régime des aides au développement régional. Un système trop nuancé — mais il pourrait l'être quelque peu — risquerait, par l'excès même des nuances, de devenir trop complexe, donc mal connu et moins efficace. Mais je suis prêt, monsieur Guerneur, à étudier — c'est le rôle même de la D. A. T. A. R. — les conditions particulières qui peuvent se présenter pour certaines régions.

Faut-il d'autre part, comme l'a souhaité le rapporteur de la commission des finances, M. Sallé, songer d'ores et déjà à une actualisation du montant des primes ? Je le souhaiterais comme lui-même, mais je dois toutefois signaler à l'Assemblée nationale que les taux actuels ont été fixés récemment et qu'ils avaient été, à cette occasion, assez sensiblement accrus.

Autre témoignage de notre volonté de soutenir l'expansion des petites et moyennes entreprises : le programme de lutte

contre l'inflation a réservé aux investissements des petites et moyennes entreprises le produit d'un emprunt groupé de trois milliards et demi de francs.

L'année 1976 a été également marquée par la déconcentration de plusieurs procédures impliquant des relations entre l'entreprise et l'administration, notamment des aides aux créations d'emplois. Ce rapprochement intéresse, au premier chef, des petites et moyennes entreprises qui, maintenant, trouvent au niveau départemental l'interlocuteur administratif qu'elles devaient autrefois chercher trop loin, je veux dire à Paris.

Je suis persuadé que la conjonction de ces mesures nous met maintenant sur une meilleure voie que par le passé. Elle nous permet d'aider les créateurs à manifester leur dynamisme et de favoriser la constitution d'ensembles à taille humaine. Ainsi, la politique de promotion des petites et moyennes entreprises n'est pas seulement une politique économique, en soi nécessaire ; elle constitue également un élément de développement équilibré de notre société.

J'en arrive à un autre thème prioritaire de la politique d'aménagement du territoire : la poursuite de la conversion industrielle, qui est de plus en plus perçue comme une nécessité.

Comme tous les pays développés, la France connaît un certain nombre de mutations économiques. Aucun pays de l'Ouest européen développé, quelles que soient les caractéristiques du gouvernement qui le dirige, n'est en effet exempt de ces difficultés économiques. Ces mutations économiques inéluctables sont dues aux évolutions technologiques ou commerciales, et parfois aux deux en même temps, ainsi qu'aux transferts des localisations industrielles qui s'effectuent dans un cadre international.

Si nous voulons conserver une économie forte, nous ne pouvons pas refuser ces mutations. Il faut y faire face, les maîtriser, les conduire, sinon nous n'aurions qu'une solution factice à nos difficultés et nous ferions supporter au pays le poids d'une rentabilité dégradée.

Deux problèmes, dès lors, se posent immédiatement à nous, celui de la défense de l'emploi dans les régions touchées par des réductions ou des disparitions d'activités et celui du maintien du potentiel économique de ces régions traditionnellement industrielles.

Pour résoudre ces difficultés sérieuses aux dimensions multiples, humaines, sociales et économiques, il nous faut mettre en œuvre une politique globale de conversion industrielle, qui doit conjuguer tout à la fois les efforts de l'Etat, des régions et des collectivités locales, celles-ci ayant à cet égard un rôle non négligeable à jouer.

Cette politique globale de conversion industrielle repose sur la réalisation des infrastructures de base nécessaires : les zones industrielles, les infrastructures de communication, au sens le plus large du terme, les systèmes de formation professionnelle, auxquels nous attachons la plus grande importance. Mais elle passe également par des choix prioritaires d'orientation des activités vers les zones de conversion.

A cet égard, je veux souligner la priorité que j'attache, en mesurant l'ampleur de la tâche, aux politiques de conversion entreprises pour les bassins miniers et sidérurgiques, notamment du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine, et, à une échelle plus modeste, aux actions de conversion rendues nécessaires par les difficultés industrielles ponctuelles, y compris dans des villes qui ont pu connaître jusqu'à présent un développement satisfaisant ; et je répons ici à l'une des remarques faites au début de ce débat par M. Sallé.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, il faut tenir compte de la baisse des effectifs du bassin minier, qui se poursuivra pendant huit à dix ans. Depuis sa création en 1966, l'association pour la conversion industrielle du Nord a contribué — je tiens à le rappeler, car des critiques ne manqueront pas de s'élever à ce sujet — à la création effective de 40 000 emplois. La politique de conversion s'appuie sur ce qui paraît bien devenir les nouvelles vocations de la région Nord-Pas-de-Calais : je pense à la chimie et à l'automobile, branche qui s'est signalée cette année par une relance de l'emploi.

La conversion industrielle de la Lorraine est un problème plus actuel que jamais du fait de l'évolution de la sidérurgie et des difficultés que rencontre l'ensemble de la sidérurgie européenne.

En 1976, cette conversion a connu, malgré des difficultés — dont nous mesurons l'ampleur — un certain nombre de réalisations.

L'annonce par la Saviem de la construction, à Batilly, d'une usine qui occupera 3 000 personnes est le type de cette action.

La création, aidée par les primes de développement régional, de 3 000 autres emplois en quatre-vingt-dix opérations, l'ouverture de l'autoroute A 4, qui répond à la nécessité de mettre en valeur, par le réseau de communications, la position géographique de la Lorraine, sont autant d'étapes, certes encore insuffisantes mais réelles, de notre volonté d'assurer progressivement la politique de conversion industrielle de cette région.

Une des orientations fondamentales de l'aménagement du territoire, marquée fortement dans le VII^e Plan et qui a été soulignée dans de nombreuses interventions, consiste à offrir progressivement aux Français un cadre de vie de meilleure qualité.

Plus que jamais, en effet, et nous le constatons, les Français aspirent à choisir leur cadre de vie, c'est-à-dire à trouver un emploi là où ils veulent vivre, et à participer à des ensembles de taille humaine.

Il nous faut donc chercher ensemble — je veux dire par l'action locale, départementale, régionale et par celle de l'Etat — à réduire le mouvement migratoire qui, traditionnellement, allait des zones rurales vers la grande ville et dont le coût social, qui n'a jamais été clairement calculé, et le coût économique sont certainement dommageables pour la communauté nationale.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. A cette fin, l'aménagement du territoire passe par une accentuation de la politique de développement de l'espace rural ainsi que des centres urbains moyens et petits, qui en sont les pôles de développement.

Puisque l'heure est favorable au bilan, je tiens à rappeler les mesures importantes qui marqueront dans ce domaine l'année 1976 et qui vont incessamment être mises en œuvre.

Je citerai d'abord l'aide spéciale rurale accordée aux activités industrielles, artisanales, tertiaires, qui se localisent dans les cantons les plus défavorisés. Elle est très importante dans son montant puisqu'elle atteint 20 000 francs par emploi, du premier au dixième emploi, 15 000 francs du onzième au vingtième emploi et 8 000 francs jusqu'au trentième emploi et qu'elle est octroyée dès la création du premier emploi ayant un caractère permanent.

M. Emmanuel Hamel. Si les préfètes ont les crédits !

M. Hervé Laudrin. Est-ce que c'est appliqué actuellement ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je comprends votre question. Les premières décisions d'octroi de prime seront prises en décembre par les préfets, puisque la procédure est entièrement déconcentrée.

Il faudra suivre très attentivement l'application de ce régime d'aide que nous venons de définir dans une circulaire que j'ai évoquée hier devant votre assemblée en réponse à une question qui m'était posée. Ce système aura, l'année prochaine, un caractère expérimental, et il nous appartiendra, à la faveur d'un dialogue très ouvert, d'en corriger éventuellement les imperfections.

De toute façon, cette politique devrait être en place au mois de décembre et fonctionner réellement à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine au plus tard.

MM. Hervé Laudrin et Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Outre ces mesures importantes concernant l'aide spéciale destinée aux secteurs ruraux les plus défavorisés, je voudrais rappeler brièvement, car cette notion est connue de vous, la politique des contrats de pays qui marque bien l'orientation de l'action gouvernementale.

Le stade purement expérimental me paraît désormais passé ; les premiers contrats ont été menés à bonne fin et les opérations qu'ils prévoyaient commencent à s'inscrire sur le terrain.

J'ai pu mesurer l'intérêt que de nombreux élus portent à cette formule...

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. ... parce qu'elle donne des résultats. Elle permet une réflexion sur un aménagement global qui débouche souvent sur des solutions neuves et adaptées à la réalité locale, qui est différente d'un pays à l'autre par nature et par vocation, dans des domaines tels que le soutien aux activités d'artisanat et de petite industrie, la formation professionnelle, le tourisme rural, voire l'animation culturelle ou l'adaptation des services publics locaux.

La politique des contrats a aussi le mérite essentiel de préparer des rapports nouveaux entre l'Etat et les régions. Les services de l'Etat — je tiens à le souligner — ne doivent rien imposer, pas même de manière indirecte. Ils doivent se borner à apporter, mais dans la plénitude de cet apport, assistance et conseil aux élus locaux afin de leur permettre de dégager les solutions conformes aux objectifs qu'ils ont fixés.

Ainsi, au cours de cette année, cinquante et un contrats ont été retenus. D'autre part, dans le cadre d'opérations qui m'intéressent tout particulièrement, quatre expériences de coopération entre l'Etat et les établissements publics régionaux concernant trente-sept contrats ont été lancées dans le Centre, la région Poitou-Charentes, la Lorraine et les Pays de la Loire.

MM. Jean Brocard et Emmanuel Hamel. Et la région Rhône-Alpes ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je parle des régions qui ont passé des conventions avec l'Etat à propos des contrats de pays.

M. Hervé Laudrin. En Bretagne, cela s'est fait aussi !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Il me paraît utile d'explorer cette direction. En effet, la phase expérimentale a été suffisante pour qu'on en tire de premières conclusions, et il convient désormais d'offrir cette responsabilité aux régions, en maintenant, bien entendu — je m'empresse de le dire pour qu'il n'y ait aucune méprise sur ma déclaration — l'effort financier de l'Etat.

Bref, si les régions en sont d'accord, je souhaite leur remettre la coordination des contrats de pays. Je crois ainsi m'inscrire dans l'axe de la réflexion entreprise par la commission de développement des responsabilités locales animée par mon collègue M. Olivier Guichard et qui me paraît correspondre au vœu du plus grand nombre des élus locaux.

En effet, l'aménagement local n'est-il pas un champ d'activité naturel pour les établissements publics régionaux ? N'est-ce pas l'une des voies à choisir pour faire une application complète et méthodique de la loi de 1972 ? Je livre cette idée à votre réflexion, en appelant aussi votre attention sur un problème important, qui ne fera pas l'objet d'un vote cet après-midi mais qui vous sera soumis prochainement, celui du plafond des ressources fiscales des régions.

Le Gouvernement, sur mon initiative, vous propose de relever ce plafond dans le cadre de la loi de finances. Votre commission a émis un avis réservé dans l'attente des propositions de la commission présidée par M. Guichard, lesquelles n'étaient pas encore connues à l'époque.

Je précise d'ailleurs que le rapport de cette commission, qui constitue seulement une proposition et n'est pas une décision du Gouvernement, va plus loin que ne le fait le Gouvernement actuellement, puisqu'il suggère purement et simplement le déplacement des ressources fiscales des régions.

Quoi qu'il en soit, le montant de 35 francs avancé par le Gouvernement constitue une actualisation indispensable si l'on veut bien tenir compte de l'évolution des prix depuis 1972, date à laquelle avait été fixé le plafond de 25 francs. Il me paraît donc normal de permettre aux régions qui le voudront, car c'est une faculté qui leur est offerte, de conserver leur potentiel fiscal et financier même si, par ailleurs, elles bénéficient de transferts de l'Etat, ce qui serait le cas, précisément, dans le cadre d'une régionalisation des contrats de pays.

Mesdames, messieurs, au cours de cet exposé, je n'ai pu aborder toutes les politiques qui composent l'aménagement du territoire. C'est ainsi que je n'ai pas évoqué notre politique de l'Ouest cependant prioritaire en raison même des finalités inscrites dans le Plan, le développement des façades maritimes auquel je suis très attentif, la politique de la région parisienne, les infrastructures de communication, pour ne citer que des actions d'importance fondamentale.

M. Alain Vivien. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Vos interventions, y compris la vôtre, monsieur Alain Vivien, me donneront vraisemblablement l'occasion de traiter d'autres thèmes.

Mais pour l'aménagement du territoire, l'année 1976 aura été celle de la mise en œuvre des orientations nouvelles tracées dans le VII^e Plan.

L'année 1977 sera celle du renforcement, décidé dans le cadre de la lutte contre les facteurs structurels de l'inflation.

Il est de plus en plus évident que la concentration est un puissant facteur d'inflation par les phénomènes de rareté et par les coûts supplémentaires qu'elle entraîne pour les entreprises et, par voie de conséquence, pour les collectivités publiques et pour les familles.

Dans le prolongement du programme de lutte contre l'inflation, le Gouvernement va rechercher les moyens de mieux utiliser le potentiel de main-d'œuvre qui existe dans chaque région et de mieux répartir les activités économiques sur le territoire. Les réflexions que je conduis avec un groupe de travail devraient aboutir à des décisions dans les premiers mois de l'année prochaine.

Permettez-moi, à cet égard, de vous dire l'importance que j'attache aux réflexions, aux suggestions, voire aux critiques, surtout quand elles sont constructives, que vous serez amenés à faire dans le cadre de ce débat budgétaire ; elles me serviront de guide pour la préparation des mesures de renforcement de notre politique d'aménagement du territoire.

Pour contribuer à la lutte contre l'inflation, pour définir un nouveau modèle de croissance, pour construire, étape par étape, une France plus équilibrée et plus harmonieuse dans le respect

de la diversité de ses régions, la politique d'aménagement du territoire sera renforcée. Elle est devenue, je puis vous en donner l'assurance, l'un des axes prioritaires de la politique gouvernementale. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt que vous aviez déclaré fort justement : « La politique d'aménagement du territoire ne vaut que par les résultats concrets que l'on peut constater sur le terrain. »

C'est pourquoi je préfère mettre en lumière un aspect, un seul, de votre politique visant à aménager et à déménager le territoire national selon le bon vouloir des amis de M. Ceyrac auxquels vous êtes si attaché. Il s'agit du gâchis immense, fantastique des forces productives, engendré par votre politique de soutien inconditionnel au grand capital. Car tout est, en réalité, commandé par la recherche du profit maximum.

M. Jean Brocard. Tiens !...

M. Vincent Porelli. L'objectif, c'est bien d'accepter, de favoriser, d'accélérer les mutations, comme vous dites, qui consacrent le démantèlement de régions entières alors que les activités ont encore une rentabilité certaine. L'objectif, dans ce climat de crise que provoque, entretient et renforce la nature même du système capitaliste, c'est aussi de trouver de la main-d'œuvre à meilleur marché en France et à l'étranger. Ainsi s'organise le démantèlement des régions industrielles traditionnelles, ce qui entraîne, outre des fermetures d'usines, des localisations liées à une grande mobilité du capital, mobilité aidée par l'Etat lui-même.

Le redéploiement à l'étranger, par exemple, permet aux vingt-cinq grands groupes et à leurs filiales d'accumuler encore davantage de capitaux.

C'est ainsi que les pays sous-développés, techniquement en retard et subissant une politique de type néo-colonialiste, offrent aux monopoles les conditions optimales de profit. Au plan international — vous l'avez signalé, monsieur le ministre — un double mouvement apparaît donc que vous encouragez : implantation d'industries à forte composition organique de capital et à technologie très avancée mais exigeant peu de main-d'œuvre, dans les pays capitalistes qui offrent un marché important ; implantation d'industries exigeant beaucoup de main-d'œuvre dans les pays sous-développés, dominés politiquement et à forte réserve de population.

Pechiney illustre bien ce phénomène. Il abandonne l'exploitation des bauxites en France ; il importe à Fos des bauxites australiennes et se redéploie aux Etats-Unis et aux Pays-Bas grâce à des profits accumulés pendant des années avec la sueur et parfois le sang des travailleurs français.

D'autre part, à l'échelon national, la mobilité du capital va à l'encontre d'un rééquilibrage des économies régionales et ce processus coûte cher, très cher.

Tout d'abord, vous placez le pays dans l'obligation de prendre en compte le coût des implantations nouvelles qui ne constituent pas une richesse nouvelle puisqu'elles correspondent à des fermetures par ailleurs. Le coût des infrastructures de dessertes nouvelles, d'autre part, est supporté, en règle générale, par le Trésor public.

Ensuite, le gâchis social, avec le déménagement de telle ou telle entreprise qui entraîne des licenciements et aggrave la déqualification, est considérable.

Enfin, là où les nouvelles implantations se situent, les accroissements urbains incohérents et heurtés coûtent fort cher alors que, dans les régions abandonnées, des équipements de qualité demeurent inemployés.

Toutes vos explications avaient pour objectif, jusqu'à ces derniers temps, à propos uniquement du redéploiement au niveau national, de justifier l'apparente incohérence de votre politique d'aménagement par la croissance génératrice d'emplois.

Prenons l'exemple de Fos. Que nous enseigne-t-il ?

Un rappel, d'abord ! En Lorraine, voilà bientôt quatre ans qu'ont disparu 15 000 emplois qui seront loin d'être compensés par l'implantation de la Saviem à Batilly, implantation que nous saluons tellement nous nous sommes battus pendant des années pour la voir réalisée.

M. Henri Ferretti. Vous n'avez pas été les seuls !

M. Vincent Porelli. En Lorraine tout un appareil de production encore viable est voué à la casse.

Or le complexe sidérurgique de la Solmer a coûté, mesdames, messieurs, 7 700 millions de francs, dont 2 700 millions directement financés par l'Etat, par l'intermédiaire, notamment, de prêts du F. D. E. S. à 6,75 p. 100 d'intérêt et remboursables en vingt-cinq ans. Solmer a acheté à l'Etat à 5,45 francs le mètre carré, 1 550 hectares de terrains entièrement viabilisés avec darses en eau profonde, eau et électricité, routes et viaducs.

D'autre part, la loi Boscher a été bêtelement, et donc bureaucratiquement, appliquée par le pouvoir aux trois seules communes de droite de la région qui, actuellement, se déchirent à belles dents les unes les autres parce qu'elles doivent faire face à de multiples difficultés dont le nombre incroyablement élevé de logements vides n'est pas la moindre. Savez-vous, monsieur le ministre, qu'à Miramas, près de 1 000 logements neufs sont vides ?

Et cela pour quelle croissance ? Pour combien d'emplois nouveaux ?

Une production annuelle de sept millions de tonnes était l'objectif final, dont 3,5 millions pour la première tranche. On en est arrivé péniblement à un peu plus de 1,4 million de tonnes. Les deux hauts fourneaux tombent à tour de rôle en sommeil : tantôt c'est l'un que l'on éteint, tandis que l'on réveille péniblement l'autre, tantôt c'est le contraire. Demain, à ce rythme, ils seront sans doute tous deux éteints.

Certes, vous avez créé 8 000 emplois dont 6 000 à la Solmer ; mais seulement 40 p. 100 de ces emplois sont occupés par des habitants de la région à qui l'on réserve les qualifications les plus basses. Les autres viennent de Lorraine d'où ils ont été chassés.

Avant Fos, en 1971, il y avait dans le département des Bouches-du-Rhône 30 000 chômeurs. Aujourd'hui, en 1976, il y en a 53 000 : remarquable résultat !

Où sont les héros qui glapissaient sous la houlette de MM. Giscard d'Estaing, Guichard, et autres Jérôme Monod, selon lesquels, grâce à Fos et à son europort du Sud, la façade méditerranéenne française allait enfin être mise à l'heure de la Californie américaine ? Ils ont disparu ; ils ont changé de portefeuille et ils vous laissent le triste privilège, monsieur le ministre d'Etat, de dire ce que sans doute vous allez me répondre, à savoir : « Ce n'est pas notre faute, mais celle des autres ! »

C'est toujours la faute des autres : des pays producteurs de pétrole, des dumpings japonais et espagnol, du cartel dominé par les Konzerns ouest-allemands.

Mais pourquoi ne pas l'avoir prévu ? Pourquoi ne pas avoir écouté les communistes qui, dès 1969, dénonçaient les mirages de Fos et soulignaient qu'un véritable aménagement industriel de la façade méditerranéenne exigeait la mise en œuvre d'une conception profondément différente de l'aménagement du territoire, au service de la nation.

Vous êtes coupables, vous et les vôtres, d'avoir engagé la France dans une politique où le gâchis est devenu une véritable institution d'Etat ; uniquement pour permettre à une vingtaine de grands groupes de se redéployer.

Vous l'avez fait sciemment, pour le profit des maîtres de forges et pour le prestige.

J'en apporterai la preuve en citant un de vos bons auteurs, M. Olivier Guichard, qui dans son livre *Aménager la France* a fait cet aveu : « La mise en place à Fos de ces structures représente des investissements qui peuvent être très lourds et dont le choix pose un problème d'autant plus difficile que certains seront peu utilisés pendant un temps plus ou moins long, mobilisant ainsi des moyens financiers qui feront défaut par ailleurs. Le risque doit être pris pour des opérations marquantées. »

Oui, il fallait faire Fos, mais sans défaire la Lorraine et sans aggraver le chômage dans le Midi méditerranéen.

Il est donc urgent de remettre Fos à l'endroit et l'aménagement du territoire entre les mains d'hommes qui n'aient qu'un seul souci, qu'un seul but : aménager le territoire uniquement pour servir les intérêts de la France et ceux des travailleurs, seuls producteurs de richesses.

Il est plus que jamais indispensable de nationaliser la sidérurgie. C'est l'objet de la proposition de loi qui va être incessamment déposée par le groupe communiste sur le bureau de l'Assemblée nationale et dont le premier signataire est mon ami César Depietri, député de la Moselle.

Il faut pour cela changer de régime et donc appliquer le programme commun qui prévoit la maîtrise par la nation de son développement économique.

Que ceux qui dilapident les fonds publics, non pas par incapacité ou ignorance, mais à cause de leur soif de profit cessent de dominer la vie politique et économique du pays.

L'enjeu est considérable. C'est pourquoi les communistes mettent tout en œuvre pour que triomphe une politique qui, en conjuguant le progrès économique et le progrès social, donnera à notre territoire la possibilité de s'aménager harmonieusement et à la France les moyens d'affirmer son indépendance économique et politique, grâce à la mise en œuvre d'un développement équilibré répondant toujours mieux aux besoins de notre peuple. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Ainsi, nous serions coupables, mes chers collègues, vous seriez coupable, monsieur le ministre d'Etat d'avoir agi sciemment pour le profit du capital.

Sans acrimonie, sans aigreur, sans élever le ton, je dirai qu'il y a sur les bancs de cette assemblée des députés, des maires qui ont passé des années et des années de leur vie sans connaître un quelconque représentant du grand capital, à créer des centaines et souvent des milliers d'emplois, à construire des lotissements, c'est-à-dire à fournir du bonheur aux ouvriers qui les en ont eurent (Très bien, et applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. Guy Ducloux. Mais alors, pourquoi y a-t-il 1 400 000 chômeurs ?

M. Edouard Ollivro. Monsieur le ministre d'Etat, il est vrai que votre budget est durement frappé. Mais en écoutant les rapporteurs, en prêtant une oreille attentive aux propos que vous avez tenus, je me disais qu'aujourd'hui, le vrai problème est le suivant : la crise doit-elle ralentir l'aménagement du territoire ou bien au contraire doit-elle accélérer cet aménagement, c'est-à-dire la capacité politique des pouvoirs publics à harmoniser en France les richesses économiques, sociales et humaines ?

Comme vous, je pense que la crise n'a pas eu que des effets négatifs. Elle a posé des questions nouvelles, elle a manifesté également des exigences nouvelles quant à la croissance et à la qualité de la vie. A cet égard, j'insisterai sur une réalité qui n'est peut-être pas suffisamment ressentie par les instances qui décident.

De tous les grands pays de la Communauté européenne, la France est le seul à posséder le privilège de l'espace et nos amis de l'étranger s'en aperçoivent bien, qui viennent de plus en plus acheter chez nous, bâtir chez nous, investir chez nous. Il n'y a aucune xénophobie dans mon propos. Tout cela est bon et même positif. Mais il importe que votre ministère et le Gouvernement cessent de considérer cet espace national comme un élément de folklore appartenant au passé.

Premier atout : l'espace national.

Deuxième atout : la détermination manifestée par le Président de la République à plusieurs reprises, votre propre détermination ainsi que celle de vos collaborateurs des services de l'aménagement du territoire et du Plan.

Ces derniers mois, j'ai travaillé avec les services du Plan. J'ai été frappé par leur effort pour échapper au dogmatisme traditionnel et pour comprendre, de manière intense, la réalité profonde qui fait la substance du pays.

Le troisième atout, et vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre, ce sont les Français eux-mêmes. Frappés par la crise, ils n'ont pas été écrasés par elle au point d'oublier leur objectif fondamental qui est de créer la vie autour d'eux.

Dans le projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social, je lis à la page 55 : « Un besoin accru, presque partout ressenti, d'enracinement social et territorial, de communauté et de nature, conduit d'autre part à limiter la mobilité géographique. » Qu'y a-t-il derrière ces mots-là ?

Je crois que toute société repose sur deux éléments : l'encadrement légal et le milieu vivant.

Le milieu vivant, c'est la famille, le lieu du travail et des responsabilités, le patrimoine du sol et de la culture. J'insiste sur cet aspect parce qu'au cours de notre histoire, et même à notre époque, le Français a été trop souvent considéré comme un concept, comme une abstraction dégagée des réalités et que l'on peut déplacer en quelque sorte au gré des fantaisies ou des malheurs.

Or l'unité d'une patrie dépend du respect que l'on porte aux citoyens et du sens des responsabilités dont on fait preuve à leur égard.

Votre tâche n'est pas facile. Pierre Méhaignerie disait récemment à Rennes qu'il était plus facile d'être ministre de l'aménagement du territoire il y a dix ans qu'aujourd'hui, tant il est vrai qu'on enregistre depuis plusieurs mois une réduction du nombre d'emplois.

Loin de moi l'idée de ressusciter ici des querelles faisandées — et parfois pénibles — entre Paris et la province. Nous savons bien, nous provinciaux, que Paris a de durs problèmes et que le nombre des emplois industriels y décroît depuis quelques années. Je ne peux cependant m'empêcher d'évoquer le problème du secteur tertiaire.

Dans un rayon de deux kilomètres autour de l'Opéra, on trouve 50 p. 100 des banques et 50 p. 100 des compagnies d'assurances françaises qui réalisent 80 p. 100 du chiffre d'affaires de cette branche.

Nous qui nous rendons souvent à Orly, nous y constatons une prolifération absolument stupéfiante de bureaux qui, d'ailleurs, trouvent difficilement preneur. Nous nous demandons parfois qui accorde les autorisations, qui commande...

En outre, les services dépendant de l'Etat sont trop nombreux dans la région parisienne, tout le monde le sait. Qu'attendent les pouvoirs publics pour agir ?

Nous savons certes qu'il n'est pas facile de lutter contre l'extension de la région parisienne : dix rois de France s'y sont essayé et n'ont pas réussi ! Je ferai cependant allusion à une interview qu'avait accordée en mars dernier le délégué à l'aménagement du territoire. Il y annonçait que les ministères intéressés devraient répondre avant la fin de l'année à ces trois questions :

Premièrement, quelles sont les administrations qui doivent être impérativement maintenues à Paris ?

Deuxièmement, quelles sont celles qui peuvent être « desserrées » dans la région parisienne ?

Troisièmement, quels sont les services qui peuvent, et donc doivent, être impérativement décentralisés en province ?

Compte tenu des difficultés actuelles, la volonté politique d'aménagement du territoire du Gouvernement sera jugée dans les mois prochains sur son attitude à l'égard du secteur tertiaire car il est véritablement le maître en ce domaine. Au surplus, vous savez bien qu'à l'avenir les quatre cinquièmes des créations d'emplois concerneront le secteur tertiaire. En témoignent l'exemple de certains Etats fort avancés des Etats-Unis, comme la Californie, où 78 à 80 p. 100 des emplois relèvent du secteur tertiaire.

Equilibrer la France, décentraliser, équiper, résorber les zones de pauvreté et de pénurie, votre tâche n'est pas facile.

Ceux qui ont approché le Premier ministre depuis quelques semaines ont été frappés par l'importance structurelle, bien sûr, qu'il donne à l'aménagement du territoire, mais aussi par sa volonté d'agir de façon conjoncturelle, tout en allant au-delà des circonstances actuelles.

Nous qui sommes maires — et vous l'êtes, monsieur le ministre — nous assistons à la naissance d'une nouvelle catégorie de chômeurs : ceux qui refusent de quitter leur région, qui préfèrent rester sur place sans avoir de travail. Viennent se joindre à eux sur la liste des demandeurs d'emploi, les gens de la grande ville, et ils ne sont pas rares, qui veulent renouer avec un certain sens traditionnel de la solidarité.

L'aménagement du territoire, c'est la lutte contre le chômage, mais aussi contre l'inflation. Nous, les députés des régions, nous savons bien, même si personne n'a osé le dire depuis ce matin, que le cœur de l'inflation n'est pas chez nous, mais dans le gigantisme urbain. D'ailleurs, cette lutte contre l'inflation n'est-elle pas l'objectif numéro un du Premier ministre, objectif qui est de mieux en mieux compris par l'opinion publique qui connaît les exemples de l'Angleterre et de l'Italie ?

Je crois vraiment que votre action n'est pas seulement conjoncturelle. Par l'aménagement du territoire, vous en arrivez à créer la solidarité profonde de nos régions et de notre pays tout entier.

L'encadrement légal, l'environnement vivant, c'est au fond à travers ces deux éléments que se définit la politique à son plus haut niveau. Volonté du Gouvernement et volonté des hommes. Nous savons que votre tâche sera rude, mais nous vous aiderons à l'assumer. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Monsieur le ministre, les rapporteurs ont déjà souligné les insuffisances de votre budget. Elu du département de l'Hérault et du Languedoc-Roussillon, je voudrais, quant à moi, appeler votre attention sur le sort qui est réservé à notre région dans l'attribution de certains crédits d'aménagement du territoire.

Ces crédits sont insuffisants malgré une situation économique extrêmement difficile.

Nous avons le triste privilège de connaître une crise viticole qui met en danger l'existence même de nombreuses exploitations familiales. Sur le plan du chômage, nous connaissons une situation qui continue à se détériorer et qui fait que notre département de l'Hérault détient le record national du nombre de chômeurs par rapport à la population active.

L'augmentation par rapport à l'ancienne patente de la taxe professionnelle, instituée par votre gouvernement et votée par la majorité, met en difficultés financières de nombreuses entreprises qui risquent de ne pouvoir maintenir leurs activités.

Selon l'I. N. S. E. E., le montant total des crédits d'Etat consacrés aux équipements du Languedoc-Roussillon a été pendant les trois premières années du Plan de 700 francs par habitant, soit 9 p. 100 de moins que la moyenne nationale. En revanche, l'effort financier des collectivités locales place notre région au premier rang.

Compte tenu du rattrapage nécessaire, le Gouvernement devrait accomplir un effort particulier. Malheureusement, nous n'avons aucune illusion à nous faire à la lecture des documents budgétaires que vous nous présentez.

Sans prétendre que l'activité touristique apportera une solution à nos problèmes économiques régionaux, il est certain que tout devrait être fait pour améliorer et développer le tourisme dans le Midi en fonction des investissements déjà réalisés. On pouvait légitimement penser que vous alliez donner à la mission interministérielle du Languedoc-Roussillon les moyens de terminer son œuvre.

La poursuite des réalisations commencées aurait provoqué un regain d'activités du bâtiment actuellement en crise grave et aussi la création d'emplois dans les activités touristiques qui ont besoin d'être développées surtout dans le domaine social.

Or le Gouvernement a réduit très sensiblement les autorisations de programme de la mission interministérielle. Elles sont passées de 62 millions de francs en 1975 à 53 millions en 1976. Vous nous proposez 45 millions pour 1977, somme insuffisante face à la nécessité de terminer les réalisations entreprises. J'ajoute que les crédits de fonctionnement sont, eux aussi, sérieusement amputés.

Je voudrais, monsieur le ministre, appeler avec insistance votre attention sur un chapitre de dépenses qui conditionne la pérennité des équipements touristiques du Languedoc-Roussillon : celui de la démoustication.

Si pour des raisons financières celle-ci devait être ralentie ou arrêtée, la plupart des nouvelles stations touristiques, avec le retour des moustiques, deviendraient difficilement habitables.

M. Jean Bastide. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Sénès ?

M. Gilbert Sénès. Je vous en prie, monsieur Bastide.

M. le président. La parole est à M. Bastide, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Bastide. Mon cher collègue, je vous remercie de me permettre d'intervenir sur ce problème de la démoustication qui est essentiel pour l'aménagement de notre littoral.

Il y a une vingtaine d'années, les départements du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône ont décidé de mettre en place un dispositif de lutte contre les moustiques. En effet, ceux-ci sont aussi gênants pour les travailleurs agricoles que néfastes au développement du tourisme. Nous avons instauré un groupe de recherche auprès de la faculté des sciences de Montpellier, groupe qui a accompli un travail que la plupart des Français et même des habitants de notre région ignorent.

M. Raoul Bayou. Et pourtant ils en profitent !

M. Jean Bastide. En revanche, l'étranger a fait appel à cette équipe. Ainsi, les Américains ont eu recours à elle pour étudier en Floride des moyens de lutte contre les moustiques autres que l'épandage d'importantes quantités d'insecticides, procédé qui présente les très gros inconvénients que chacun connaît.

Ce groupe de recherche a d'abord réalisé une classification des types de moustiques et des gîtes larvaires. Puis, après les deux premières années, qui ont surtout été marquées par les épandages, car il convenait d'agir vite et d'établir des barrages, il a décidé de supprimer ces épandages.

M. le président. Mon cher collègue, je vous ai donné la parole pour une interruption et non pour prononcer un discours.

M. Jean Bastide. Mais il s'agit d'un problème très important, monsieur le président.

M. le président. Peut-être, mais alors il aurait fallu vous inscrire dans le débat pour l'exposer.

Veillez conclure.

M. Jean Bastide. Je termine, puisque, comme toujours, je ne peux pas exprimer totalement ma pensée.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous persuader que cette question revêt un intérêt national. En effet, tant pour l'agriculture que pour le tourisme, elle concerne plusieurs régions de France.

Il faudrait donc s'intéresser de plus près à cet organisme de démoustication de Montpellier.

M. le président. Poursuivez, monsieur Sénès.

M. Gilbert Sénès. Certes, les collectivités communales, départementales et régionale font un effort considérable, mais celui-ci est à la limite de leurs possibilités en raison d'une situation économique catastrophique.

Aussi serait-il juste qu'un effort national plus important soit consenti en notre faveur, car la démoustication profite surtout aux visiteurs de nos départements venus de toutes les régions de France.

L'effort financier exceptionnellement important consenti en 1976 par l'établissement public régional en fonction de la situation économique du Languedoc-Roussillon risque de ne pas être reconduit. De plus, si la participation de l'Etat n'est pas reconsidérée, les remarquables résultats obtenus par l'entente interdépartementale pour la démoustication risquent d'être remis en cause et l'avenir de nos stations estivales pourrait être compromis.

J'estime qu'une redistribution de vos crédits devrait être envisagée pour majorer sensiblement la participation au financement de la démoustication afin que l'œuvre menée à bien à ce jour puisse être poursuivie. En effet, sa poursuite conditionne, je le répète, l'avenir touristique de notre région et, dans une certaine mesure, son avenir économique.

Notre collègue M. Sallé, rapporteur de la commission des finances, a souligné l'une des caractéristiques de votre projet de budget, à savoir que votre souci de combattre l'inflation a primé les impératifs de développement.

Ne serait-il pas juste, cependant, pour une région qui enregistre le plus grand nombre de chômeurs, et surtout de jeunes chômeurs, où les secteurs industriels et commerciaux, comme le bâtiment et le textile, connaissent le plus de difficultés, où la viticulture et l'arboriculture sont en plein désarroi et où la fiscalité, pour ces raisons, est plus difficile à supporter qu'ailleurs, que des mesures exceptionnelles soient prises au nom de la solidarité nationale ?

Telle est la question que je vous pose, monsieur le ministre d'Etat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard, Député de la Haute-Savoie, président du groupe parlementaire chargé d'étudier les problèmes de la montagne dans notre assemblée, parlementaire en mission d'avril à octobre 1975 pour l'aménagement du territoire en montagne, il ne vous étonnera pas, monsieur le ministre d'Etat, que, pendant les quelque dix minutes dont je dispose, je vous entretienne des problèmes de la montagne.

Vous représentez une circonscription lointaine de la montagne. Je souhaite néanmoins que vous compreniez nos difficultés.

Vous êtes le ministre de l'aménagement du territoire et, à ce titre, vous êtes le ministre coordonnateur de la politique de la montagne.

Dans mon rapport déposé en octobre 1975, j'ai fait plusieurs propositions, soit de décision, soit d'orientation.

Certaines d'entre elles ont été retenues et annoncées par votre prédécesseur lors de l'inauguration du salon de l'aménagement de la montagne, que je présidais, en avril 1976 à Grenoble. Le comité interministériel d'aménagement du territoire a, le 25 juin 1976, approuvé certaines mesures que j'avais présentées. Je souhaite donc faire le point des mesures adoptées, d'une part, et de celles qui me paraissent importantes, d'autre part.

S'agissant des problèmes fonciers, particulièrement importants en zone de montagne, le zonage agriculture-forêt revêt une importance considérable dans la plupart des massifs. Il faut « réconcilier l'arbre et l'herbe ».

M. Gérard Braun. C'est exact !

M. Jean Brocard. Des directives ont été envoyées aux préfets des départements concernés. Mais les crédits suivront-ils ? Le 22 avril à Grenoble le ministre avait affirmé : « Des crédits particuliers seront dégagés pour accélérer le zonage dans les régions de montagne et ainsi favoriser les activités de la forêt ».

La situation des communes de montagne situées à proximité de communes urbaines importantes nécessite l'accélération de l'évaluation des P.O.S. pour éviter une trop grande expansion des résidences secondaires. Une telle politique suppose des moyens humains et financiers supplémentaires.

En montagne, la S.A.F.E.R. devrait voir ses compétences étendues à la location des terres, quitte à améliorer le contrôle de l'action de cet établissement.

Pour des raisons fiscales ou spéculatives, nombre de terres restent incultes et sont abandonnées.

Il est absurde, à notre époque, qu'elles ne soient ni cultivées, ni reboisées. Les procédures prévues par les articles 39 et 40 du code rural sont absolument inefficaces. Un nouveau projet de loi prévoyant la déclaration d'inculture, l'intervention de la commission communale de remembrement et l'application d'une taxe de dissuasion a été préparé.

Le ministre de l'Intérieur, le 22 avril 1976, avait annoncé son dépôt prochain. Le comité interministériel d'aménagement du territoire de juin 1976 a confirmé cette décision. Or ce projet semble bloqué au ministère de la justice et au ministère des finances. Que devons-nous en penser ?

J'en viens aux biens des sections de communes.

Il y a 17 300 sections de communes en France, 16 800 en zone de montagne, dont 15 800 dans le Massif Central. Et l'on voit souvent des communes exsangues qui ne peuvent financer leurs investissements face à des sections opulentes.

Il existe également, surtout dans les Pyrénées, des biens indivis dont la gestion est régie par des règles archaïques. Il n'est pas question de revenir sur cette division qui préfigure une entente entre les communes, mais d'en simplifier les règles de gestion.

Un projet de loi a été élaboré à l'initiative du ministère de l'Intérieur. Il a été discuté au sein de notre inter-groupe « montagne », et je tiens à cette occasion à rappeler la mémoire de mon ami Jean-Claude Simon que ce problème intéressait particulièrement et qui avait suggéré de nombreuses améliorations du texte.

Pour des raisons d'opportunité et de rapidité ce projet de loi a été transformé finalement en deux propositions de loi. Encore faudrait-il qu'elles puissent être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les trois premières mesures qui concernent le zonage, les P.O.S. et le rôle de la S.A.F.E.R. nécessitent des moyens supplémentaires. En revanche, le projet de loi sur les terres incultes et abandonnées et la réglementation des biens des sections de communes n'entraîneraient pas de dépenses supplémentaires. Le 25 juin 1976, le C.I.A.T. a annoncé que ces projets et propositions de loi seraient inscrits à bref délai à l'ordre du jour du Parlement. Il serait souhaitable qu'il en soit bien ainsi.

Au sujet de la forêt, je me limiterai à deux observations. La restauration des terrains en montagne, d'abord. Cette restauration dépend essentiellement du reboisement. Or les crédits pour la restauration des terrains en montagne sont en diminution. Sans doute un programme d'action prioritaire a-t-il été consacré à la forêt, mais son financement s'est fait au détriment des crédits destinés normalement aux forêts.

Ma deuxième observation concerne les sociétés d'investissement forestier. La pulvérisation de la propriété forestière privée en une multitude de propriétaires et une infinité de parcelles constitue un obstacle à sa mise en valeur et à son exploitation rationnelle.

L'article 25 de la loi du 22 mai 1971 prévoyait que le Gouvernement déposerait, avant le 1^{er} janvier 1972, un projet de loi favorisant la constitution de sociétés d'investissement forestier. Ce projet est bloqué au ministère des finances depuis au moins deux ans, et je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que vous insistiez auprès de votre collègue de l'économie et des finances, pour que ce projet reçoive enfin le feu vert.

J'en viens maintenant à l'agriculture, et plus particulièrement aux problèmes de l'agriculture de montagne, problèmes que je vous soumetts, monsieur le ministre d'Etat, puisque vous êtes, en ce domaine, le coordonnateur.

En ce qui concerne l'indemnité spéciale de montagne, le décret du 24 avril 1976 a redéfini les zones de montagne et les zones défavorisées en y incluant la zone de piémont. Se pose alors le problème de l'indemnité spéciale de montagne qui doit être accordée. Pour une zone de piémont qui souffre d'un handicap géographique certain, il faudrait un crédit de 50 millions de francs ; la question a été posée à M. le ministre de l'agriculture.

Quant aux pluri-actifs qui vivent dans les zones de montagne, il faut les préserver. En effet, il est important de maintenir sur place, pour éviter que la montagne ne devienne un désert, des gens qui exercent une activité annexe tout en restant agriculteurs. Pendant longtemps, la profession a été hostile à l'attribution de l'I.S.M. aux pluri-actifs. Actuellement, elle admet une solution transactionnelle et un décret en cours de signature, dit-on, prévoit d'attribuer l'I.S.M. aux pluri-actifs dont le revenu non agricole n'excède pas 1 000 heures au S.M.I.C. par an et par ménage.

Je souhaite que les études coordonnées par la D.A.T.A.R. soient poursuivies activement en ce domaine.

Par ailleurs, nous attendons toujours la parution d'un décret sur l'aide à la mécanisation et à l'équipement en matériel dans les zones de montagne. Le texte actuellement en vigueur en ce domaine est ancien et inadapté. Depuis trois ans, un nouveau texte est en attente au ministère des finances, mais sans résultat. Je sais de bonne source qu'un autre texte est en préparation, qui réactualisera le prix et la liste de ces matériels. Pour pouvoir enfin aider les agriculteurs de montagne, ce texte doit sortir dans les meilleurs délais.

Un mot encore sur l'amélioration du texte de la loi du 3 janvier 1972 relative aux groupements pastoraux.

J'ai déposé à ce sujet, au nom du groupe d'étude des problèmes de la montagne constitué à l'Assemblée nationale, une proposition de loi. Elle pourrait faire l'objet d'un vote sans débat très prochainement, puisqu'elle a recueilli un assentiment unanime, aussi bien des administrations et des professionnels que des parlementaires élus des zones de montagne.

En ce qui concerne l'industrie et l'artisanat, j'ai noté avec satisfaction la création de l'aide spéciale rurale par le C. I. A. T., le 25 juin 1976. J'avais demandé cette mesure dans mon rapport. Hier après-midi, monsieur le ministre d'Etat, en répondant à l'un de nos collègues, vous avez annoncé que la circulaire d'application, que nous attendons avec impatience, était actuellement soumise à la signature des ministres concernés. Je souhaite, là encore, que les préfets reçoivent très rapidement les instructions indispensables.

Mon intervention est, sur ce point, d'autant plus désintéressée qu'aucun canton de la Haute-Savoie n'est susceptible de bénéficier de cette aide spéciale rurale. Mais je m'exprime ici au nom de mes collègues représentant des circonscriptions de montagne.

Pour le tourisme, deux projets de loi ont été approuvés lors de la dernière réunion du C. I. A. T.

Le premier concerne les remontées mécaniques pour lesquelles il est certain que des mesures devront être prises.

Le second a trait aux servitudes de pistes de ski alpin et de ski nordique.

Je songe à d'autres mesures encore, mais j'abrége mon propos, car mon temps de parole est presque écoulé.

En conclusion, j'insisterai sur l'importance des services publics, éléments essentiels de la qualité de la vie en montagne et qui, a-t-on pu dire, « passent souvent par la révolte des femmes ». Je ne reviendrai pas en détail sur les développements de mon rapport relatifs au maintien des services publics et à la nécessité d'assurer leur polyvalence. Je me bornerai donc à deux têtes de chapitres.

D'abord, le déneigement. Le crédit inscrit au budget du ministère de l'intérieur, alimenté par un virement du F. I. A. T., n'a pas été renouvelé.

J'insiste, par ailleurs, sur la nécessité de simplifier les règles administratives. Les crédits qui alimentent les différents fonds sont délégués trop tardivement aux préfets. Une année est ainsi perdue, car les périodes de construction sont courtes en montagne. Il n'est pas normal que les crédits adoptés par le Parlement au mois de décembre, ne parviennent aux bénéficiaires qu'au mois de septembre de l'année suivante.

M. Gérard Braun. Très bien !

M. Jean Brocard. Je conseille à l'administration de changer de vitesse, et nous avons vu que c'était possible à l'occasion de l'application du plan de relance. Il faudrait que tous les services des ministères considèrent que nous sommes dans une période permanente d'application d'un plan de relance pour que les crédits arrivent dans les meilleurs délais.

Monsieur le ministre coordonnateur, voilà les constats, voilà les questions.

Vous avez évoqué le Massif Central. Nous n'en sommes pas jaloux, mais nous souhaitons que dans les autres massifs — ceux des Vosges, du Jura, des Alpes et des Pyrénées — des mesures similaires soient appliquées : les zones d'ombre de la télévision y existent aussi et les lignes longues pour le téléphone y sont tout aussi nécessaires.

Tout n'est pas négatif, mais si vous voulez éviter que certains massifs ne deviennent des déserts, il faut agir vite, donner à nos populations de montagne ce qu'elles sont en droit d'attendre et prendre les mesures indispensables pour que la montagne vive. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je voudrais appeler brièvement votre attention sur l'équité et l'efficacité de la politique d'aménagement du territoire.

D'abord l'équité.

Monsieur le ministre d'Etat, le décret du 24 avril 1976 sur les aides à l'industrie et à la création de services présentait des avantages très sérieux dans la mesure où il liait les aides elles-mêmes au nombre et à la qualité des créations d'emplois, prévoyait des aides aux petites et moyennes entreprises et, enfin, déconcentrait d'une manière efficace les décisions au niveau des départements.

Néanmoins, j'appelle rigoureusement votre attention sur les rigidités qui ont été apportées dans l'établissement de la carte des aides. Cette carte est marquée par une ligne qui, partant de Caen et rejoignant Châtelleraut puis Saint-Etienne et Alès, divise le territoire français en deux zones bien distinctes. Au nord et à l'est de cette ligne, les aides ne sont pas accordées, tandis qu'elles le sont à l'ouest et au sud.

Il est des zones, particulièrement la zone périphérique du Bassin parisien et notamment la Loire moyenne, qui ne bénéficient ni des aides à l'industrie, c'est-à-dire au secteur secondaire, ni des aides au secteur tertiaire. Les primes de 20 000 francs — ou de 10 000 francs selon le cas — n'y sont pas versées.

Or un examen objectif de la situation des zones périphériques des régions non aidées incite à la plus grande prudence. Car si ces régions ont enregistré parfois, à la suite de la décentralisation naturelle des activités de Paris, des implantations d'entreprises de chimie ou d'électronique, par exemple, on y observe en revanche, comme dans toutes les zones marquées par une évolution économique quelque peu paradoxale, un déclin du bâtiment, des industries textiles, de l'imprimerie.

C'est la somme algébrique des emplois qui disparaissent et des emplois qui sont créés qui doit alimenter l'analyse détaillée et objective de la situation de l'emploi dans ces zones situées aux confins de l'aide et de l'indifférence de l'Etat.

Dans certaines villes, du fait de la croissance démographique et de l'existence d'une infrastructure scolaire et, plus encore, universitaire, très riche, on constate l'apparition de très nombreux jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans. Il est donc des besoins objectifs qu'il convient de satisfaire.

Aussi, monsieur le ministre, vous suggérerais-je deux mesures.

La première serait de ne point dissuader toute entreprise industrielle ou tout prestataire de services de s'installer dans une région non aidée par l'Etat pour les pousser à aller dans des zones dites critiques où, apparemment, le chômage est le plus virulent.

La seconde mesure consisterait à mettre à l'étude une graduation des aides, de telle manière qu'entre l'aide normale, l'aide majorée et l'aide maximale, l'Etat puisse choisir la mieux appropriée par des interventions ponctuelles, notamment dans les zones où le chômage a tendance à s'étendre. Vous ne changeriez pas votre politique fondamentale mais vous apporteriez aux zones que j'ai définies une aide non négligeable.

Dans la deuxième étape, qui favoriserait une plus grande efficacité de votre politique, je vous suggère, tout en conservant un système d'aide à la création des emplois, de faire de votre ministère un grand ministère d'aménagement du territoire français par le développement des grands équipements structurants de communication entre les zones périphériques de la France. Ils devraient être développés notamment le long du front marin ou des fronts montagneux, des zones déjà très bien pourvues, telles que la région Rhône-Alpes, la région parisienne, la région du Nord et de l'Est et, plus généralement, puisque nous nous sommes intégrés dans le Marché commun, les grands pôles industriels de l'Europe : région Frandes-Mer du Nord, région de la Ruhr, région de l'Italie du Nord, région Suisse et région des Midlands.

Grâce à ces équipements structurants de communication, par réseau ferré, autoroutes, aérodromes, et grâce à cette série de grands ponts enjambant des vallées comme celle de la Loire, par exemple, qui établit une coupure naturelle entre deux France, vous pourriez apporter progressivement à toutes les régions du territoire une égalité de leurs chances de retenir des implantations d'industries ou de services.

Dans notre temps, nous n'aurons certainement plus de villes fondées et développées sur des sources de matières premières ou sur des sources d'énergie comme au XIX^e siècle.

En revanche, lorsqu'un environnement équilibré s'offrira aux investisseurs et lorsque des liaisons aisées existeront avec les grands pôles déjà installés, lorsque, enfin, le développement de l'industrie et de la culture suivra, nous aurons la possibilité d'apporter à la carte des implantations, des modifications qui seront davantage le fruit de la volonté des promoteurs et des collectivités locales et régionales.

Du même coup, vous allez vous attaquer, en combattant l'inflation comme vous tentez de le faire avec mérite maintenant, à la pire des calamités actuelles, c'est-à-dire le chômage.

Nous observons que depuis deux ans, en volume, les investissements de l'industrie privée ne croissent que fort peu : 1 p. 100 par an. C'est le moment de faire prendre le relais des investissements privés insuffisants par des investissements publics portant sur les équipements structurants et de lancer un programme de grands travaux. Je pense non seulement aux éléments de communication que j'indiquais tout à l'heure, mais aussi aux éléments d'aménagement des grandes vallées par les barrages, par exemple. On peut citer également l'implantation des centrales nucléaires sur certains sites déjà choisis.

Votre ministère doit agir à la fois par l'incitation et par la coordination.

L'incitation, c'est le problème du F. I. A. T. qui doit devenir un excellent instrument en la matière. Cette année sera difficile, monsieur le ministre d'Etat, et j'essaierai de mon mieux d'appuyer la thèse suivante auprès du Premier ministre notamment : il faudrait que la partie du fonds d'action conjoncturelle qui sera débloquée puisse aller réellement au F. I. A. T., conformément au vœu des commissions saisies au fond et pour avis. Vous avez là un excellent instrument d'incitation à la création de grands équipements.

Votre ministère doit également agir par la coordination. Je citerai l'exemple de l'aménagement des hautes vallées de la

Loire par des barrages et de la lutte contre les inondations. Plusieurs ministères sont concernés. Mais le ministre chargé de l'aménagement du territoire, qui est à la fois relié au Plan, dont il exécute la politique, et à tous les autres ministères d'exécution, doit constituer le lieu privilégié où se coordonnent les volontés et les moyens d'exécution de la politique de l'aménagement du territoire.

C'est par ces conseils, qui ne sont pas gratuits, mais déterminés par l'expérience, la longue expérience des édiles et des administrateurs locaux chargés de développer les activités de leur cité, que je vous apporte ici ma contribution.

Je souhaite qu'ayant étudié ces suggestions, vous puissiez en faire profiter ceux qui attendent beaucoup de votre politique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'austérité budgétaire a été trop souvent évoquée pour que j'insiste sur le montant du budget que nous examinons, en dépit de l'intérêt fondamental que l'aménagement du territoire présente pour le rééquilibrage économique du territoire national et pour l'amélioration de la qualité de la vie de nos concitoyens.

Je me placerai d'un point de vue un peu différent.

Il est essentiel, me semble-t-il, que les maigres dotations qui vous sont attribuées, monsieur le ministre d'Etat, soient utilisées le plus rapidement possible.

Je prends, pour exemple, les interventions du F.I.A.T. en 1975 et 1976. Certaines datant de juillet 1975 et que je connais bien n'ont pas encore donné leur plein effet. Que l'aménagement du territoire joue comme incitateur, comme levier, c'est fort bien; que le F.I.A.T. participe à des opérations complexes, faisant appel à des formes diverses de financement, c'est dans sa nature même. Je souhaiterais cependant que soit amélioré le fonctionnement d'un mécanisme qui, actuellement, n'assure pas l'utilisation des crédits en temps utile. Comment « pousser les feux » ?

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi de vous poser une question: où en sommes-nous exactement des demandes de primes de développement régional? Les renseignements portant sur le premier semestre tendraient à prouver que les investisseurs ne se bousculent pas au portillon, si j'ose dire.

Chacun reconnaît la portée bénéfique de quelques-unes des orientations récentes retenues en matière d'aménagement du territoire et se réjouit de l'intérêt enfin manifesté à des régions trop longtemps oubliées — je veux parler, en particulier, du Massif central, dont vous avez d'ailleurs cité l'exemple.

Le rapport de la commission des finances donne parfois — mais peut-être est-ce une appréciation erronée de ma part — l'impression d'une certaine nostalgie des grandes opérations, des grands aménagements. Je pense que l'intérêt que l'on témoigne enfin pour l'aménagement de l'espace rural, qui a trop longtemps souffert de la priorité consentie à quelques opérations massives particulièrement coûteuses, du type Dunkerque ou Fos, est une orientation très positive de l'aménagement du territoire, à la condition qu'elle soit poursuivie.

Sur cette évolution, monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais être rassuré. Vous avez, d'ailleurs, fait référence dans votre exposé à ce que vous avez appelé la constance dans l'application des programmes, et peut-être ma remarque n'est-elle plus de mise.

Cet effort correspond à une nécessité dans nombre de nos régions rurales, particulièrement affectées par la crise économique, dans la mesure où les difficultés de la conjoncture ont stoppé les initiatives qui s'amorçaient chez les chefs d'entreprise en faveur de la décentralisation. Mais je suis très inquiet, monsieur le ministre d'Etat, de la baisse, en 1977, des crédits prévus pour encourager des actions indispensables pour pallier la crise de l'emploi et mettre un frein à la désertification des zones rurales.

Il est un cas particulier, celui des zones de piémont, que vient d'évoquer mon collègue M. Brocard.

Depuis 1974 promesse a été faite d'aider les zones de piémont. Dès la fin de cette année, des zones « défavorisées » devraient être confortées par des décisions prises à Bruxelles. On l'a dit tout à l'heure: 50 millions sont nécessaires pour cette opération. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais savoir — et vous comprendrez ma hâte — si la délimitation de ces zones est au point et si, d'autre part, toutes les mesures seront prises pour le financement de cet objectif.

L'équipement immédiat des zones rurales est le seul moyen d'éviter d'avoir à faire revivre, dans dix ans, des zones mortes, sans parler du coût humain qu'entraîneraient des économies, d'ailleurs très relatives, mais lourdes de conséquences.

Ces équipements, vitaux, sont indispensables au maintien sur place d'une population qui, par la force des choses, se laisse décourager par la baisse de l'emploi agricole et attirer par le mirage de la ville, alors même que l'évolution des mentalités, la prise de conscience de la qualité de la vie, le goût pour le retour à la nature, l'inciteraient à rester sur place, voire à revenir. Cette population doit trouver, dans l'espace rural, du travail et des conditions et un niveau de vie favorables. Aussi m'apparaît-il urgent que soient enfin pratiquées une réelle décentralisation du secteur tertiaire ainsi qu'une décentralisation administrative. Celle-ci est freinée par l'insuffisance des crédits budgétaires; mais dans certains secteurs, comme les banques, les assurances et la recherche, contrôlés par l'Etat, une décentralisation volontaire est ou devrait être possible sans une intervention financière systématique de la D. A. T. A. R.

De même, serait indispensable la définition d'une véritable politique de la sous-traitance, réservant, de façon autonome, aux petites et moyennes entreprises une partie des marchés. Il est regrettable que les télécommunications, qui ont bénéficié de crédits considérables, n'aient pas servi à fortifier l'espace rural par l'installation d'unités de sous-traitance.

Vous êtes dans la bonne voie, monsieur le ministre d'Etat, lorsque vous défendez la parcellisation des opérations, quand vous abaissez les seuils d'attribution par exemple pour l'aide spéciale rurale, comme vous l'avez rappelé. Le mouvement devrait être amplifié, dès que la période des vaches maigres sera terminée.

Dans certaines régions, par exemple le Massif central, la nomination d'un commissaire à l'industrialisation auprès du commissaire à la rénovation rurale traduit bien une préoccupation nouvelle, de même que la récente organisation des services interdépartementaux de l'industrie et des mines, nouvellement mise au point par le ministre de l'industrie et dont il a été fait état au conseil national des économies régionales et de la productivité.

Est-il trop tôt, monsieur le ministre d'Etat, pour tenter un bilan de cette nouvelle orientation de l'aménagement?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Cornet.

M. Pierre Cornet. J'en ai terminé, monsieur le président.

Les contrats de pays, par exemple, paraissent être une initiative heureuse. Ils se définissent comme une animation autour d'un chef-lieu d'arrondissement ou de canton. Mais prenons garde que ces efforts louables ne soient neutralisés par la décrépitude de telle branche ou de tel secteur industriel atteint par des crises conjoncturelles ou des crises de structure.

Quand des usines, des ateliers ferment dans le périmètre couvert par le contrat de pays — ce qui est fréquent dans la région Rhône-Alpes, terre d'élection des industries textiles de transformation — l'opinion a tendance à retenir les suppressions d'emploi qu'entraînent les fermetures, plutôt que les résultats pourtant positifs des contrats de pays.

Relayer les activités défuntées par la mise en place d'ateliers de quelques dizaines d'emplois en les favorisant par des aides spéciales, voilà une des tâches très prioritaires dans la panoplie de vos perspectives.

Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, de tout mettre en œuvre pour nous donner satisfaction sur des préoccupations qui ne sont ponctuelles qu'en apparence. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre d'Etat, M. André Bouloche se réjouissait ce matin que la fonction de responsable du Plan et de l'aménagement du territoire ait été élevée au rang ministériel.

Je partage sa satisfaction, mais je tremble à l'idée de ce qui aurait pu se passer si vous n'aviez été aussi ministre d'Etat, c'est-à-dire si vous n'étiez censé peser plus lourd au sein du Gouvernement.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Josselin?

M. Charles Josselin. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je vous dirai, sans méchanceté, que la spécificité des ministres n'a rien à voir avec le poids de leur budget. Ainsi, les P. T. T. ont un secrétaire d'Etat et un budget extrêmement lourd.

Le fait d'être ministre d'Etat marque simplement la volonté du Président de la République et du Premier ministre de charger

la mission qui m'est confiée de l'autorité qui s'attache à ce titre. (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Charles Josselin. Nous allons parler de l'autorité en question. Elle vous sera, je crois, fort nécessaire.

Je veux dès l'abord marquer mon étonnement qu'il ait fallu attendre la première réunion du conseil central de planification pour qu'on parle enfin de l'aménagement du territoire comme de l'un des instruments de la lutte anti-inflation. Car, à la vérité, le plan Barre, au moins dans sa première version, n'y faisait aucune référence, bien que lors de la discussion de la loi du 21 juillet portant approbation du VII^e Plan, les déséquilibres spatiaux aient été dénoncés comme générateurs de tensions inflationnistes.

En réalité, l'aménagement du territoire, qui devrait être une volonté, a été trop souvent un alibi avant, peut-être, d'être un renoncement.

Pour permettre à chacune et à chacun, comme vous l'avez souligné avec raison, donnant ainsi une certaine définition de l'aménagement du territoire, de vivre avec un salaire décent, là où il réside, là où, comme le rappelait M. Ollivro, prend naissance ce besoin de nature et de communauté, avec tout ce que cela implique au niveau de l'emploi, de la qualité de l'habitat, des services collectifs, de la satisfaction des besoins culturels, des loisirs, une réelle volonté eût été nécessaire, car il fallait pour ce faire s'opposer au fantastique démenagement de population qu'entraîne obligatoirement la concentration capitaliste et singulièrement la recherche du profit par les détenteurs du capital.

Depuis quinze ans, la politique de l'aménagement du territoire, tout comme votre politique de planification, a servi le plus souvent d'alibi. Ne planifions nous pas, répète-t-on, puisque nous avons un Plan ? Alors, tant pis si les vingt-cinq programmes d'action prioritaires ne sont qu'une bonne excuse pour ne plus financer des équipements qu'ils ne prévoient d'ailleurs pas !

Il en va de même, hélas, pour l'aménagement du territoire : sous couvert de rééquilibrer le développement, il consiste, trop souvent, à accompagner l'évolution du système capitaliste. A défaut de pouvoir vous opposer à la reconquête de l'espace et à la restructuration capitalistes, vous accompagnez de telles opérations — parfois même vous encouragez — comme le montrent les bons exemples de Fos et de Dunkerque — sans trop vous soucier, malheureusement, des bouleversements des rapports sociaux et des atteintes graves portées à l'environnement qu'elles impliquent ?

Des emplois ont été créés, me rétorquerez-vous. Certes ! Mais ces créations répondaient-elles vraiment à une politique. Ne s'agissait-il pas plutôt de mieux utiliser de nouveaux bassins de main-d'œuvre — où la population est moins exigeante et moins organisée — amplifiés chaque année par l'exode rural ?

Par exemple, dans mon département, de 1968 à 1975, la population rurale agricole active est tombée de 40 à 27 p. 100. Ces bassins de main-d'œuvre, on pouvait mieux les utiliser. Malheureusement, on les abandonne car, parvenu à un niveau élevé de concentration, le capitalisme a les moyens d'investir hors de l'hexagone.

M. Hervé Laudrin. Venez voir dans nos campagnes !

M. Charles Josselin. Eh oui, les capitalistes, pour investir, s'écartent du cadre de l'hexagone car en Afrique ou en Asie, par exemple, on peut exploiter encore mieux les travailleurs.

Parfois, je me demande si, en fin de compte, le nouveau déménagement — celui du capital cette fois — ne serait pas encouragé par votre politique. Le programme d'action n° 9 n'indique-t-il pas, en substance, que nos performances à l'étranger sont liées à la capacité des Français de vivre à l'étranger ?

M. Hervé Laudrin. C'est épouvantable !

M. Charles Josselin. Vraiment, s'agit-il alors de créer des emplois en France ?

Si la D.A.T.A.R. peut servir à l'industriel qui veut s'installer en Aquitaine ou en Bretagne, il n'en va pas ainsi lorsqu'il s'agit de s'implanter en Afrique australe ou au Brésil. Peut-être faut-il s'adresser à M. d'Ornano ou à M. Barre ? N'est-ce pas un début de justification pour le renoncement auquel j'ai fait allusion ?

Ainsi que tous les rapporteurs l'ont souligné, monsieur le ministre, au moment même où la crise risque d'accentuer les déséquilibres et où le chômage atteint un niveau record, votre budget est un budget de démission ! En francs courants, il déçoit de 20 p. 100. Aucun chapitre n'échappe au laminage, à l'exception sans doute de celui qui a trait au conservatoire du littoral mais avec une dotation de 21 millions de francs pour 3 500 kilomètres de côtes, je ne crois pas qu'il puisse vraiment répondre aux besoins, comme il est censé le faire.

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer le caractère souvent « fumeux » et anti-démocratique des contrats de pays.

Alors, quand on connaît vos moyens financiers, que signifie la brutale accélération dont font l'objet ces contrats ? Est-ce un nouveau jeu-concours pour faire miroiter à la veille des élections des espérances qui seront nécessairement déçues ?

Quant à la politique des villes moyennes, elles est affligée des mêmes insuffisances budgétaires : M. Poniowski n'entend-il pas interdire à ces villes de s'occuper d'économie ?

La rénovation rurale, autre domaine d'intervention, trouve davantage grâce à nos yeux. Des possibilités réelles de développement existent, c'est vrai : il convient donc de les dynamiser. La miniaturisation de vos interventions a suscité des espoirs mais, en dépit de l'augmentation des crédits, on ne peut attendre beaucoup, hélas, en égard à l'immensité des besoins.

Monsieur le ministre, nous ne nions pas les contraintes internes ou externes qui limitent votre action. De telles contraintes n'appellent-elles pas précisément plus de sélectivité, plus de cohérence ou plus de solidarité ?

Actuellement, je suis étonné par la montée des égoïsmes locaux. Sans vouloir critiquer ceux de nos collègues qui sont maires, je songe notamment à M. Royer, je crains que les réactions actuelles ne relèvent de l'air du « Sauve qui peut ! » ou de « Chacun pour soi, et Dieu pour tous ! ».

M. Hervé Laudrin. C'est une bonne pensée !

M. Charles Josselin. Cet air, on l'entend dans la bouche des meilleurs, lorsque le bateau prend l'eau.

Certes, nous le savons, la carte des déséquilibres n'est plus ce qu'elle était en 1960. La distinction entre une France riche et une France pauvre serait aujourd'hui trop simpliste. Dans chaque région, il y a des pauvres et des riches.

Mais alors, monsieur le ministre, pour dépasser les oppositions traditionnelles entre régions et prendre aussi en compte les disparités intra-régionales, offrez donc aux régions la possibilité d'exprimer leurs différences et d'en tirer parti — surtout si le grand capital trahit la France.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Josselin, vous avez déjà doublé votre temps de parole.

M. Charles Josselin. Nous disposons de deux cartes maîtresses qu'il nous faut savoir jouer : les entreprises locales et les collectivités locales.

Vous aidez les premières par des subventions. La difficulté réelle du financement n'en subsiste pas moins. Actuellement, même renforcé par les sociétés de développement régional, le système du crédit bancaire est inadapté. Certes, toute aide que la collectivité fournit au financement privé appelle en retour une contrepartie, mais il n'en faut pas moins fournir l'aide.

Quant aux collectivités locales, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, elles sont un instrument important de l'aménagement du territoire, nous le savons. Mais il ne suffit pas de le proclamer, il faut encore leur procurer les moyens institutionnels et financiers — je songe au pouvoir foncier — de leur action.

En conclusion, pour nous, l'essentiel est de donner à la base la possibilité de participer à l'aménagement du territoire. C'est à la base que résident les capacités de novation qui, grâce à un secteur public décentralisé et à une maîtrise du crédit, permettront de lutter avec efficacité contre la concentration excessive de la production et la massification de la consommation, afin d'éviter des morts par asphyxie ou par inanition.

Au fond, tout cela, une meilleure lecture du programme commun de gouvernement vous l'aurait appris ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de faciliter la tâche du président et de ne pas doubler votre temps de parole, comme viennent de le faire trois orateurs.

Puisque les intervenants connaissent le temps dont ils disposent — il l'ont indiqué eux-mêmes — comment peuvent-ils monter à la tribune par exemple avec cinq pages de notes écrites très serrées pour ne parler que cinq minutes ? Ils devraient savoir qu'il ne pourront pas les lire dans ce délai.

Ceux qui sont prisonniers d'un texte n'ont qu'à le lire au préalable pour minimiser leur temps de parole !

M. Jean Durieux. J'essaierai, pour ma part, de ne pas être prisonnier de mon texte.

Monsieur le ministre d'Etat, un exemple local me servira à illustrer mes observations sur l'aménagement du territoire.

Il y a un an, j'ai appelé l'attention de votre prédécesseur sur la zone est du Cambrésis, constituée par les cantons de Clary, Le Cateau, Carnières et Solesmes, car en raison de la polarisation des esprits sur la croissance industrielle et urbaine ou a tendance à laisser dans l'ombre les besoins des zones mi-industrielles, mi-rurales qui ne répondent ni aux critères d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ni aux conditions requises pour l'établissement d'un plan d'aménagement rural.

Chez nous, la population diminue. Les migrations quotidiennes vers le Valenciennais précèdent bien souvent des migrations définitives. D'ici à 1980, 1 700 emplois vont être supprimés à Usinor-Trith-Saint-Léger. C'est montrer que la création d'emplois nouveaux, particulièrement pour les jeunes, serait indispensable pour fixer la population.

Par exemple, s'agissant des migrations quotidiennes, 635 travailleurs quittent chaque jour le canton de Solesmes pour aller travailler à Trith-Saint-Léger. Le commissaire à la conversion industrielle devra tenir compte de tels mouvements, dont il faudra réduire l'importance, pour localiser les futures implantations.

En toute logique une partie des emplois de remplacement devrait être créée dans les secteurs en récession où il y a quotidiennement un fort mouvement de migration. C'est ce que je demande.

Alors, humanisons, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, favorisons la création d'emplois dans les zones qui constituent un réservoir naturel de main-d'œuvre, mais dont les travailleurs doivent s'expatrier chaque jour.

Les espoirs de décollage économique sont devenus réels. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement a accepté de mettre en œuvre dans la zone est du Cambrésis, prise comme exemple, les possibilités les plus nouvelles de l'aménagement du territoire.

Lors de la révision de la carte des aides, l'est du Cambrésis a été classé en zone 3, ce qui lui permet de bénéficier de la prime de développement régional jusqu'au 31 décembre 1978.

En réponse à ceux qui prétendent que les primes ne servent à rien — je l'ai encore entendu dire récemment au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais — je tiens à souligner leurs effets très positifs. Depuis le mois d'avril, c'est-à-dire aussitôt après que ce système d'incitations eût été programmé, une implantation industrielle a commencé à prendre corps dans le secteur du Cateau. D'autres projets, notamment à Solesmes, sont sur le point d'aboutir.

Certes, il ne s'agit pas de grandes réalisations du type de Dunkerque ou de Fos-sur-Mer, parce que nous voulons conserver à l'aménagement du territoire une échelle humaine. C'est à quoi nous aspirons dans nos arrondissements ruraux, grâce à la création de ces petites et moyennes entreprises qui sont le support de l'aménagement du territoire.

Notre pays pratique depuis quinze ans une politique d'aménagement du territoire cohérente et suivie. Ainsi que vous avez tenu à le souligner, monsieur le ministre d'Etat, au moment où cette nouvelle responsabilité vous échoit dans le gouvernement, ses résultats sont plus que notables et significatifs.

Néanmoins, en raison même des résultats atteints, et plus encore en fonction de la crise de ces dernières années, notre politique de l'aménagement du territoire avait besoin d'être adaptée.

Parmi les grands axes définis depuis lors figure la recherche de l'amélioration des conditions de vie des Français, principalement par une politique des villes moyennes et des petites villes et de leur pays, car on vit mieux dans les villes de 10 000 à 15 000 habitants que dans les grands ensembles urbains.

Dans cette perspective, la candidature de l'est du Cambrésis à un contrat de pays a été retenue. Contrairement à ce qu'a prétendu M. Josselin, nous nous en réjouissons, mais pour que l'expérience puisse se développer avec le succès voulu, il est indispensable que les collectivités locales prennent conscience de leur solidarité. Pour forger leur avenir, elles doivent mettre leur imagination et leurs ressources en commun.

Il est également nécessaire de décentraliser davantage les administrations afin qu'elles puissent tenir compte des particularités locales. A cet égard, le maintien des services publics dans les zones couvertes par un contrat de pays doit être confirmé. Je souhaite que vous nous répondiez sur ce point, notamment en ce qui concerne l'éducation nationale et les services de l'équipement. Les élus avaient réclamé la décentralisation de ceux-ci à l'échelle de l'arrondissement, lors d'une visite de M. Chirac, alors Premier ministre.

Les services administratifs doivent se trouver sur place à disposition de la population. Il faut que dans chaque arrondissement chaque service ait des antennes. En remédiant à une décentralisation insuffisante des services de l'équipement dans notre arrondissement — si c'était un département, ce ne serait pas le plus petit — vous feriez disparaître des disparités régionales qui sont une forme d'inégalité. Vous nous l'avez indiqué tout à l'heure, et je suis tout à fait d'accord avec vous.

Vous seriez d'ailleurs le premier à y parvenir, car vos prédécesseurs n'ont pas réussi face à l'inertie de l'administration de l'équipement, dont on ne peut toucher aux prérogatives. Si vous y parvenez, je vous tirerai donc un « grand coup de chapeau », passez-moi l'expression. En l'occurrence, ce serait une forme d'aménagement du territoire que de décentraliser par la création d'antennes administratives.

Quoi qu'il en soit, les élus espèrent que cette politique contractuelle des contrats de pays permettra de focaliser les moyens financiers sur le pays bénéficiaire du contrat. Tous les ministères doivent en être conscients, et il faut que les services administratifs décentralisés reçoivent des instructions pour agir dans ce sens.

La participation du F.I.A.T. à l'aménagement du territoire représente environ un million de francs. Votre politique gagnerait en crédibilité, si on y consacrait — ce que je suggère — une enveloppe financière adéquate, proportionnelle aux dépenses envisagées dans les contrats. Dans l'est du Cambrais notamment, compte tenu du poids démographique de ce pays — il compte plus de 90 000 habitants — et de l'importance des problèmes, une subvention plus substantielle devrait pouvoir être allouée, comme vous l'avez laissé entendre tout à l'heure.

Les contrats de pays, si souvent critiqués, ont reçu un écho très favorable de la part des élus. En 1975, douze contrats ont été signés et, pour 1976, cinquante et une candidatures ont été retenues. Il est, je crois, dans vos intentions de multiplier ces contrats. Je souhaite comme vous que les établissements publics régionaux, en particulier celui du Nord-Pas-de-Calais, puissent y participer.

Cette politique mérite d'être développée, en concertation avec les régions et les départements. Elle signifie un changement d'orientation de la politique d'aménagement du territoire et constitue un plan de sauvegarde et de survie pour le monde rural auquel nous sommes fortement attachés. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Boudon.

M. Paul Boudon. Monsieur le ministre d'Etat, depuis six ans déjà, la discussion budgétaire me fournit l'occasion de rappeler qu'à mon sens l'aménagement du territoire doit, pour partie, renoncer à mettre en œuvre ces projets mal adaptés qui consistent à développer certaines métropoles régionales.

Sous prétexte d'équilibrer la croissance trop rapide et mal maîtrisée de la région parisienne, on a détruit l'harmonie entre les villes et les campagnes de nos régions, en privilégiant certaines grandes villes au détriment de leur environnement.

En cette fin du xx^e siècle, la lutte contre la pollution et le maintien d'un cadre de vie adapté aux besoins et aux désirs profonds des Français impliquent un aménagement mieux équilibré.

Disséminer l'industrie dans les bourgs, favoriser l'essor de l'habitat et de la formation au profit des villages est la meilleure formule pour préserver l'équilibre de notre genre de vie.

Contrairement à ce que certains ont cru — ou non d'une fausse rationalisation de l'aménagement du territoire — cette solution est aussi la moins coûteuse. Elle permet, en effet, d'éviter tous les troubles économiques, sociaux et donc politiques qui naissent de la prolifération d'ensembles démesurés autour de villes déjà saturées.

Depuis trois ans, sous l'impulsion du ministre de l'aménagement du territoire, la politique de développement s'est engagée, avec une volonté certaine de réussite, dans la voie que nous proposons d'emprunter. Il faut le reconnaître.

Des résultats importants ont été obtenus et des moyens efficaces ont été mis en place pour assurer la diversification recherchée des activités — donc des créations d'emplois — et la nécessaire coordination entre les actions engagées par les collectivités locales intéressées.

Trois de ces moyens s'adaptent parfaitement au but visé : les plans d'action régionale qui fixent les objectifs ; les contrats de pays, qui engagent les collectivités locales dans un effort commun ; et les primes de développement régional, instituées par le décret du 14 avril 1976, qui fournissent l'indispensable concours financier de l'Etat.

Pourquoi faut-il que l'application de ces moyens sur le terrain manque de cohésion ?

Ainsi, dans le Maine-et-Loire, des cantons faisant partie des arrondissements d'Angers et de Saumur sont associés dans le plan d'aménagement rural de la vallée de l'Authion et dans le contrat de pays du Baugeois.

Au départ, à la suite de l'intervention des députés ruraux et de la mienne en particulier, le ministre de l'intérieur, chargé de l'aménagement du territoire, avait accordé la prime aux cantons de l'arrondissement de Saumur, afin de privilégier les petites industries dont nos compagnes ont le plus grand besoin.

Le décret du 14 avril 1976, qui concrétisait cette action, ne mentionnait pas les cantons de l'arrondissement d'Angers, associés à ceux de l'arrondissement de Saumur dans les plans d'action régionale de l'Authion et du Baugeois.

A la suite du voyage du Président de la République à Angers, le décret d'avril 1976 a été modifié le 24 août dernier pour inclure dans le régime des aides l'arrondissement d'Angers.

Or, bien que cet arrondissement soit inscrit en totalité dans l'annexe I, paragraphe B, constituant la liste des collectivités aidées, l'administration estime qu'il ne peut pas bénéficier automatiquement des primes pour les petites opérations d'industrialisation, mais seulement au coup par coup.

Certes, dans un autre paragraphe, on accorde à l'arrondissement d'Angers le bénéfice des zones classées pour les grands projets. Mais cette action ne privilégiera que la seule ville d'Angers, qui n'en a pas tellement besoin, et non les zones rurales, qui continueront à se désertifier de plus en plus.

Or cette action de l'administration est illogique et va à l'opposé du but poursuivi.

Elle est illogique dans la mesure où elle crée deux régimes de financement différents pour des collectivités associées dans les mêmes plans de développement. La discrimination entre les aides accordées entraîne automatiquement une discrimination entre les modes de développement.

Elle va à l'opposé du but poursuivi qui est de créer de l'emploi non concentré, harmonieusement réparti entre les collectivités locales. N'autoriser, pour une partie de ces collectivités, que la mise en place d'industries importantes, c'est renoncer en fait à réaliser les objectifs du programme d'action régionale de l'Authion et du contrat de pays du Baugeois.

Je pense qu'il ne s'agit là que d'une mauvaise appréciation des moyens à mettre en place et je souhaiterais que les correctifs nécessaires soient apportés à l'interprétation du décret d'août 1976 pour que l'arrondissement d'Angers soit placé à égalité avec celui de Saumur pour le développement de la vallée de l'Authion et du Baugeois. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Nungesser, dernier orateur inscrit.

M. Roland Nungesser. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, mon propos portera, d'une part, sur le Plan et, d'autre part, sur l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne le Plan, je voudrais, monsieur le ministre d'Etat, appeler votre attention sur la situation qui est faite aux voies navigables. En effet, de plan en plan, la France prend dans ce domaine un retard considérable et c'est au regard de l'équipement que chaque plan se trouve le plus insuffisamment accompli. Nous en arriverons bientôt à la situation paradoxale où nous aurons un plan entier de retard par rapport aux prévisions qui avaient été faites dans les uns et dans les autres.

Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, personne ne conteste plus depuis bien longtemps l'importance et le rôle des voies navigables en matière de transport de produits pondéreux et volumineux. A en juger par les réalisations étrangères, la France serait le seul pays à prendre un tel retard et à dédaigner les voies navigables. La comparaison vaut pour les pays voisins — l'Allemagne fédérale, le Benelux — ou pour des pays à l'échelle continentale, comme les Etats-Unis ou l'U.R.S.S.

De surcroît, l'actualité devrait vous inciter, ainsi que le Gouvernement, à prêter une attention privilégiée aux transports fluviaux. Tout le monde parle d'économies d'énergie ! Voilà le moyen d'en réaliser de très grandes. Il en est de même de la qualité de la vie. A cet égard, le chaland qui passe est certainement le moyen de transport le moins polluant, qu'il s'agisse du bruit ou des pollutions diverses.

Après le discours du Président de la République à Dijon, nous avons espéré, monsieur le ministre d'Etat, que la France s'engagerait à nouveau dans une politique courageuse et dynamique en matière de voies navigables. M. Giscard d'Estaing avait annoncé la réalisation de l'axe Rhin-Rhône, et précisé que celle-ci ne devrait pas compromettre les opérations nécessaires pour réaliser d'autres liaisons.

Or les inquiétudes restent grandes, à en juger par les crédits d'équipement qui nous sont présentés et qui montrent que le budget des voies navigables serait plutôt en régression par rapport aux précédents. Si les chiffres sont apparemment les mêmes, des imputations diverses, comme je l'ai montré à cette tribune au moment de la discussion de ce budget, font que les investissements seront en définitive inférieurs.

Mais ce qui nous inquiète le plus, c'est ce que contient le VII^e Plan. Monsieur le ministre d'Etat, vous le savez, un seul programme d'action prioritaire concerne les voies navigables. Dans ce programme figure certes la première étape de la liaison Rhin-Rhône, mais presque rien d'autre. Autrement dit, on ne peut plus parler de programme d'action prioritaire et je serais même tenté de dire qu'il s'agit plutôt d'un programme d'action exclusif puisqu'une priorité ne peut se marquer que par rapport à quelque chose. Or, en définitive, seule la liaison Rhin-Rhône

est envisagée, ce qui ne peut manquer de comporter des risques très graves pour l'économie nationale et pour un certain nombre d'économies régionales.

Les besoins, pour ce qui est des liaisons fluviales entre la région parisienne, la Haute-Normandie et le bassin de la Seine, d'une part, et le bassin du Nord-Pas-de-Calais, d'autre part, sont tels — et les services du ministère de l'équipement les ont chiffrés de façon précise — que l'évolution du trafic, dans les années à venir, aboutira à la saturation du canal de Saint-Quentin et du canal du Nord entre 1978 et 1980. Je laisse à l'Assemblée le soin de mesurer les conséquences économiques et sociales qui pourraient en résulter.

Si notre politique concernant les voies navigables relève certes du Plan, elle a aussi des incidences sur l'aménagement du territoire. Ainsi la région du Nord-Pas-de-Calais, qu'ont évoquée certains de nos collègues, et encore à l'instant M. Durieux, connaîtra des difficultés de reconversion encore plus grandes : les usines de construction d'automobiles qui envisagent de s'implanter dans la région du Nord ont fait de la réalisation des liaisons fluviales une condition presque *sine qua non*. Il en sera de même pour la région picarde qui pourrait légitimement escompter un décollage économique à partir des solides implantations industrielles que comportent les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Il est vrai que le programme d'action prioritaire n'envisage pas seulement la liaison Rhin-Rhône. Il prévoit aussi de relier, par l'Escaut, le bassin du Nord-Pas-de-Calais et la Belgique. Pour une autre région que vous connaissez bien, monsieur le ministre d'Etat, cette opération comporte des risques encore plus graves, car si l'on ne réalise pas la liaison à grand gabarit entre la Seine et le Nord, l'importante région industrielle du Nord-Pas-de-Calais se tournera demain vers Anvers et Rotterdam et non pas vers Le Havre ou un autre port de la Haute-Normandie que je n'ai pas besoin de citer.

Enfin, je crois devoir rappeler que la région Champagne-Ardenne attendait une ouverture vers l'Ouest, c'est-à-dire une liaison à grand gabarit avec les ports de Rouen et du Havre.

Ces quelques considérations me conduisent à vous dire, monsieur le ministre d'Etat, qu'il serait dangereux que le VII^e Plan écarte la solution raisonnable et nécessaire pour l'économie nationale tout entière qu'ont proposée les deux consortiums Seine-Nord et Seine-Est.

Pour réaliser le programme présenté par ces deux consortiums, c'est-à-dire la liaison fluviale Seine-Nord et la première étape de la liaison Seine-Est, à savoir Compiègne-Reims, il faudrait 3,2 milliards de francs. Je serais tenté de dire, considérant d'autres crédits, qu'il ne faudrait que cela. Au demeurant, ces chiffres sont parfaitement justifiés par le taux de rentabilité que l'on peut attendre de la liaison Seine-Nord, et qui se situe entre 12 et 14 p. 100. Quant aux délais de réalisation, ils seraient limités à six ou sept ans.

Il ne s'agit pas, monsieur le ministre d'Etat, de remettre en cause l'option de la grande réalisation de la liaison Rhin-Rhône, à laquelle beaucoup sont attachés.

J'estime toutefois que la liaison Rhin-Rhône est une option d'aménagement du territoire, et non une option de la politique des transports. Par conséquent, je ne crois pas convenable que les crédits indispensables à cette réalisation soient prélevés sur l'enveloppe des transports et, au sein de celle-ci, sur la maigre part accordée aux voies navigables.

Que d'autres crédits soient trouvés pour cette réalisation, mais qu'on ne compromette pas ce qui est indispensable pour les transports et pour notre économie nationale !

Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de méditer sur les chiffres suivants : le Gouvernement a inscrit un milliard et demi pour ce programme d'action prioritaire. Cette somme représente le quart des crédits nécessaires pour la réalisation de la liaison Rhin-Rhône. Où trouverez-vous les trois autres quarts ? Quels financements complémentaires pouvez-vous espérer ?

M. Galley, alors ministre de l'équipement, avait reconnu que la rentabilité de l'opération était absolument inchiffable. Par conséquent, vous ne pouvez pas espérer assurer le financement par un emprunt pour faire face aux dépenses qui ne seraient pas prises en charge par le secteur public.

Certes, les collectivités régionales ont pris, au début, des engagements. Mais depuis que l'Etat a manifesté ses intentions, on a le sentiment qu'elles se dérobent.

Autrement dit, si l'opération Rhin-Rhône doit être financée uniquement sur des crédits d'Etat, elle s'étendra sur quatre plans, c'est-à-dire sur vingt ans. Dans vingt ans, monsieur le ministre d'Etat, où en sera l'économie des transports en Europe ? Plutôt que d'aller vers Marseille, les navires ne s'arrêteront-ils pas dans les ports de la mer Noire pour transférer leurs marchandises, qui seront ensuite acheminées, grâce

à des pousseurs, par le Danube et les liaisons fluviales que les Allemands, eux, ont su établir entre le Rhin et le Danube, vers le nord de l'Europe occidentale ?

Je crains que nous n'ayons alors des problèmes plus grands encore pour assurer la rentabilité de la liaison Rhin-Rhône.

Tels sont, monsieur le ministre d'Etat, les éléments de la comparaison que je voulais établir avec le financement du programme Seine-Nord, Seine-Est. Un milliard et demi, voilà ce qu'il en coûterait pour réaliser la moitié de ce programme. Or, et les présidents de conseils régionaux qui m'ont accompagné récemment auprès du ministre de l'équipement en ont fait la démonstration, nous sommes en mesure de fournir l'autre moitié, soit par la participation des collectivités régionales, parfaitement crédible si j'en juge par la région Nord-Pas-de-Calais qui, depuis bien longtemps, finance de façon très substantielle les infrastructures fluviales, soit par le financement qui peut être trouvé par emprunt et couvert par des péages.

Autrement dit, dans un cas, vous vous engagez pour le quart d'une opération ; dans l'autre, pour le même prix, vous pourriez, grâce à ces financements complémentaires, réaliser enfin une voie fluviale complète à grand gabarit et commencer la première tranche d'une seconde voie fluviale, reliant ainsi une partie du réseau français au réseau européen. Peut-être serait-il bon d'y réfléchir.

Il est un secteur dont il est presque insolite de parler dans un débat sur l'aménagement du territoire. Il s'agit d'une partie de la région parisienne. Mais il est vrai que l'aménagement du territoire se fait souvent sans la région parisienne ou contre elle. Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai peut-être été l'un des seuls élus de la région parisienne à soutenir la politique de décentralisation de la région parisienne. Il y a un certain nombre d'années, à cette même tribune, j'ai dit que si la province se dévitalisait, Paris s'asphyxierait et qu'il était temps d'établir un équilibre entre l'un et l'autre.

Mais il ne faut pas aller trop loin. Il fut une époque où l'on connaissait une économie de pénurie, et il fallait bien sûr essayer de relâcher à l'un ce qui permettrait de développer l'autre. Mais depuis, l'économie française a connu un certain essor — quelles qu'en soient les péripéties. Pourquoi l'aménagement du territoire ne serait-il pas conçu, désormais, d'une façon positive et non plus négative ? Pourquoi continuer à défavoriser un secteur qui est peut-être le plus dynamique de l'économie nationale, c'est-à-dire le nord de la région parisienne et la région parisienne elle-même ?

Je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que l'on soit bien convaincu que la politique de décentralisation ne doit pas aller à l'encontre de la déconcentration de la région parisienne. Or qu'a-t-on fait ? On a bloqué les entreprises dans Paris, au lieu de les pousser vers la province ou la banlieue pour éviter ces migrations épuisantes pour les travailleurs et pour le budget de l'Etat et celui de la région parisienne, parce que l'on est obligé de prévoir des investissements de transports pour amener les gens de l'habitat à l'emploi et réciproquement.

Monsieur le ministre d'Etat, l'Est parisien abrite la moitié des habitants de la région parisienne, mais on n'y trouve que le tiers des emplois. Il est temps de faire en sorte que l'aménagement du territoire national ne nuise pas à l'aménagement du territoire régional.

Je ne vous demande pas de remettre en cause la politique de décentralisation, j'émetts seulement le vœu qu'elle soit plus souple. Je ne vous demande pas de supprimer la procédure d'agrément, mais de la concevoir d'une autre façon, afin qu'elle ne s'applique pas aveuglément.

Ainsi, pourquoi inciter à partir certaines petites et moyennes entreprises qui sont déjà installées dans la région parisienne, et qui désireraient s'agrandir en raison d'impératifs techniques ou commerciaux, voire sociaux, pour éviter, par exemple, à leurs employés de travailler dans des conditions parfois déplorables ?

Je vous demande aussi de moduler les redevances, de les appliquer moins peut-être à la création qu'à l'extension des locaux industriels et commerciaux, afin de permettre à l'Est parisien de retrouver les emplois qui lui font si cruellement défaut, ce qui pose les problèmes économiques, politiques et sociaux que vous connaissez.

On a souvent alimenté une querelle, qui fut toujours néfaste, entre Paris et la province, mais en oubliant qu'entre les deux il existait autre chose, c'est-à-dire la banlieue.

Qu'on cherche à faire bénéficier la province de ce que possède Paris, soit ! Mais qu'on n'oublie pas cette banlieue, trop longtemps déshéritée. Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir y veiller dans l'exécution de votre politique globale d'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs les députés, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les exposés des divers intervenants. Je tâcherai d'y répondre en abordant les points essentiels qui ont été soulevés.

Je prie les différents orateurs d'accepter qu'il soit répondu par lettre à leurs questions plus particulières ou plus locales.

Je remercie d'abord M. Boudon qui, tout en posant un problème propre à sa région et en partant de son expérience locale, a très bien su montrer que la finalité profonde de l'aménagement du territoire était de lutter contre les concentrations industrielles et humaines qui, devenant excessives, diminuent la qualité de la vie de ceux qui y résident et constituent — je crois que maintenant une très grande majorité de parlementaires partagent cette conviction — une cause d'inflation. A ce seul titre, elles doivent être combattues.

Aussi bien, les grandes finalités de la lutte contre l'inflation et celles du Plan se conjugent pour nous inciter à accentuer encore notre effort en faveur de la décentralisation de l'aménagement du territoire.

J'avoue — ils me le pardonneront peut-être — avoir été moins sensible aux arguments de MM. Porelli et Josselin.

Peut-on dire que le capitalisme est, à lui seul, un facteur de concentration des activités — si tant est d'ailleurs que la France soit un pays capitaliste, au sens complet du mot ? Nous avons suffisamment, au fil des années et depuis la Libération, été conduits à être tantôt ensemble tantôt séparés au gré des gouvernements, pour savoir que le problème n'obéit pas à des règles aussi frustes.

Allons ! Dans les pays socialistes, voire dans les pays communistes, il y a des concentrations industrielles. Je n'ai pas la prétention, à cette heure tardive, d'en aborder les causes profondes, mais c'est un phénomène qui a pris naissance au fil du XIX^e siècle, avec le développement de l'industrie.

Par conséquent, répandre cette idée vraiment trop simpliste, monsieur Josselin, que c'est la structure d'apport du capital privé à l'industrie qui engendre les concentrations...

M. Charles Josselin. Elle les accélère !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. ... correspond à une vue absolument fautive des choses.

Les problèmes de concentration découlent du développement de l'industrie. Ils doivent être combattus par ce que nous appelons la planification, par la volonté, et, finalement, par une capacité d'aménagement du terrain afin de disséminer les activités, de les rapprocher des lieux de résidence, de faire en sorte — c'est un phénomène très sensible dans tous les pays — que les hommes et les femmes trouvent, dans toute la mesure possible, du travail à proximité de leur résidence, du pays où ils sont nés ou de leur lieu d'élection.

De même, l'idée qu'implanter des entreprises à l'étranger serait une sorte d'hérésie n'est pas soutenable.

Il est de l'intérêt de la France que des entreprises s'implantent à l'étranger chaque fois qu'elles le peuvent.

Deux Français actifs sur cinq vivent des exportations et l'entraînement de nos exportations est pour une part — je dis bien : pour une part seulement, mais importante — lié à la capacité d'implantation des Français à l'étranger. Il convient de tenir compte également du fait que beaucoup d'emplois en France — notamment dans l'industrie automobile — n'existeraient pas si notre pays ne disposait pas à l'extérieur d'antennes de diffusion, de montage, voire de production.

Je ne puis croire sérieusement que les critiques qui ont été avancées ici aient une quelconque rationalité. Aussi je ne veux pas m'y attarder davantage : la réplique sur ce point me paraît si évidente que j'aurais mauvaise grâce à le faire.

Monsieur Nungesser, vous avez évoqué deux questions extrêmement intéressantes : l'aménagement du territoire dans la région parisienne et l'aménagement des voies navigables depuis la basse Seine vers les régions du Nord et de l'Est.

En ce qui concerne la première question, tout en maintenant — comme je l'ai déclaré dans mon propos d'introduction — les grandes orientations que le Gouvernement a définies, je considère, comme vous, qu'il se pose un problème de réaménagement interne de la région parisienne.

Je peux vous donner l'assurance que la Délégation à l'aménagement du territoire est préoccupée de cette situation, notamment en ce qui concerne l'Est de la région parisienne. La modulation de la redevance est un moyen que nous pouvons mettre en œuvre et que mes services ont déjà retenu dans une large mesure.

Je vous avais entendu autrefois, alors que je siégeais moi-même sur ces bancs, et je vous remercie d'avoir été l'un des premiers à défendre une politique de décentralisation en

faveur de la province. Vous venez d'ailleurs de le rappeler. Vous avez su démontrer que s'il en avait été autrement, la région parisienne aurait souffert d'une véritable asphyxie, comme cela est déjà le cas dans bien des secteurs.

Dans cette région qui doit nous préoccuper autant que d'autres, d'abord parce qu'il s'agit de celle de Paris et ensuite parce qu'y résident un grand nombre de Français, se posent des problèmes d'infléchissement et de réorientation. Je suis prêt à les examiner avec les élus de la région parisienne.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. J'ai écouté avec intérêt toutes les remarques que vous avez formulées sur le rôle décisif que doivent jouer les grandes structures de communication, et en particulier les transports par voie navigable qui ont d'ailleurs l'avantage, dans l'état actuel de nos techniques, d'assurer probablement la plus grande économie d'énergie.

Vous avez souligné l'intérêt que présenterait la reprise des études du projet de liaison de la basse Seine avec l'est et le nord de la France par l'aménagement des voies navigables.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, la réalisation de ce projet comporterait d'indéniables avantages.

D'abord, il en résulterait un désenclavement du bassin de la Seine qui, de cette façon, serait relié au réseau européen des canaux à grand gabarit. Ainsi, les régions du Nord et de l'Est de notre pays seraient bien reliées au potentiel économique de la région parisienne.

Ensuite, l'aménagement de ces voies navigables permettrait d'accroître l'arrière-pays des ports de la basse Seine, tandis que la reconversion des zones industrielles du Nord et de l'Est, dont on a déjà dit à quel point elle pouvait être difficile dans certains cas, pourrait — j'emploie la conditionnel par simple prudence — en être grandement favorisée.

Mais il n'est pas possible de multiplier simultanément les priorités. Aussi appliquerai-je la loi, comme j'en ai le devoir, et m'en tiendrai-je avec fermeté aux priorités inscrites dans le VII^e Plan, approuvées par le Parlement.

Il n'est pas exclu pour autant que les études concernant les liaisons Seine-Est et Seine-Nord soient reprises et approfondies sans tarder, de façon qu'aucun retard ne soit pris au moment où pourra être abordée la phase de l'exécution.

Au demeurant, je vous rappelle, monsieur Nungesser, que M. le ministre de l'équipement a récemment déclaré qu'il était décidé à faire procéder, sur ces liaisons, à des études auxquelles j'attache moi-même un grand intérêt. Comme vous, je souhaite qu'elles aboutissent à la réalisation du projet dès que les conditions économiques et financières le permettront.

Monsieur Durieux, vous avez parlé non seulement de la région que vous avez l'honneur de représenter ici, le Cambrésis, mais aussi, dans des termes dont je vous remercie, de la politique de création d'emplois par la voie des primes. Par votre témoignage, vous avez démontré la valeur de cette politique, de même que l'utilité des contrats de pays.

Vous avez mis l'accent, comme je l'avais fait dans mon propos introductif, sur l'essor équilibré que les petites et moyennes entreprises peuvent introduire dans certaines régions telles que la vôtre.

J'ai retenu votre souhait que soient recherchés les moyens de freiner les migrations de travailleurs entre des zones de résidence et des zones d'activités.

Vous m'avez interrogé sur la décentralisation tertiaire. Mais comme je me propose de répondre à une question analogue de M. Ollivro, je vous prie de bien vouloir vous reporter à la réponse que je ferai à votre collègue.

Cela dit, je vous assure, monsieur Durieux, de mon plein accord quant aux suggestions que vous avez formulées sur la nécessité d'accentuer la politique de décentralisation administrative et, au minimum, de maintenir sur place les services publics.

En complet accord, d'ailleurs — je le sais — avec mes collègues membres du Gouvernement, j'encouragerai l'adaptation des services publics aux conditions locales, en développant, en premier lieu, les expériences qui sont faites dans ce domaine. Je songe en particulier aux bureaux polyvalents qui permettent de regrouper plusieurs activités de services publics, tels les P. T. T. et les services des finances.

M. Jean Durieux. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Royer, vous avez appelé notre attention sur les limites de la carte des aides.

En tant que maire, je rencontre moi-même des problèmes très proches de ceux que vous avez exposés. Aussi je reconnais volontiers que les limites dont il s'agit étaient plus facilement acceptées lorsque le rythme de la croissance économique était

soutenu. D'ailleurs, sans décerner des louanges, je dirai que la ville de Tours a réussi, au cours d'une décennie, un développement exemplaire, qu'il s'agisse des équipements collectifs, des habitations ou des activités créatrices d'emplois.

Mais ces limites sont parfois plus difficiles à admettre lorsqu'une crise conjoncturelle frappe des agglomérations qui, après avoir connu la croissance de l'emploi, se voient menacées par l'ouverture de « poches » de chômage.

Il ne m'est pas possible de modifier la finalité même de la politique d'aménagement du territoire. D'ailleurs, si je vous ai bien compris, vous ne le demandez pas. Mais, comme vous, j'estime qu'il convient de rechercher — et, en tout cas, je poserai le problème au Gouvernement — un système de soutien conjoncturel à l'emploi local, soutien qui, dans certains cas, se révèle utile et qui serait même nécessaire en l'absence d'une reprise suffisamment sensible de l'emploi dans le courant de l'année prochaine.

En revanche, monsieur Royer, après avoir questionné les services de la D. A. T. A. R. — non pas une fois mais, avec l'insistance et la prudence qui me caractérisent, deux ou trois fois — je voudrais vous rassurer.

Mes services ne découragent pas des entreprises industrielles ou des entreprises du secteur tertiaire de s'implanter dans les villes qui ne figurent pas parmi les zones aidées.

La D. A. T. A. R. laisse aux entreprises — et telle est la consigne que je lui adresse — la liberté de choix en vue d'une implantation aidée, qui correspond aux objectifs prioritaires de l'aménagement du territoire, mais pour laquelle les infrastructures et l'accompagnement risquent d'être très faibles, voire défaillants, et une implantation non aidée mais pouvant, en revanche, bénéficier d'un environnement économique plus favorable.

En tout cas, je veillerai, si tant est qu'il en soit besoin, au respect de la neutralité de l'administration devant le choix des investisseurs.

J'ai également relevé, monsieur Royer, les observations que vous avez produites sur la nécessité, pour le ministère dont j'ai la charge, d'assumer la coordination des grands équipements structurants de notre pays.

Telle est bien la conception que j'ai du devoir de ma charge, même si cette conception me conduit à des arbitrages parfois délicats — par exemple au sujet des barrages sur la Loire, que vous avez évoqués — mais qui me permettront de réaliser les grands travaux nécessaires à l'essor national et dont dépend souvent la vie de plusieurs régions. Il est indispensable de concilier les nécessités nationales et régionales avec les intérêts très localisés des pays qui se trouvent concernés par ces grands travaux. Après ces arbitrages, je serai en mesure, au nom du Gouvernement, avec l'aide des moyens de l'Etat, de déterminer les encouragements à apporter à ces pays qui ont à supporter ces grandes réalisations, par ailleurs nécessaires, je le répète, aux régions et parfois à l'ensemble de l'activité nationale.

C'est dire que sur tous ces points, bien loin de me sentir en divergence avec vous, monsieur Royer, j'ai trouvé dans votre exposé des sources d'inspiration.

Enfin, sachez que je m'efforce actuellement d'obtenir le relèvement du F. I. A. T. pour renforcer les moyens nécessaires à la politique d'aménagement du territoire.

J'ai écouté M. Cornet avec une grande attention, tout particulièrement lorsqu'il a évoqué les problèmes de la montagne, dont M. Brocard avait lui-même traité avec une grande pertinence et beaucoup de compétence.

M. Cornet a exposé les problèmes d'un département de montagne qui a déjà fait l'objet d'une action déterminée d'aménagement du territoire dans le cadre du programme pluriannuel de développement du Massif central.

Il a pu remarquer que dans mon discours d'introduction j'avais réservé une place toute particulière au Massif central, le prenant comme un exemple de la capacité d'intervention du Gouvernement pour aménager une région qui, jusqu'à présent, souffrait d'isolement et qui n'avait pas les moyens d'assurer sa reprise d'activité. Je crois d'ailleurs avoir répondu à l'avance à un certain nombre de préoccupations qui m'ont été exposées ; mais j'ai noté aussi quelques observations auxquelles je voudrais apporter un commencement de réponse.

Il me semble, en effet, nécessaire, en premier lieu, d'améliorer l'efficacité des moyens financiers de l'aménagement du territoire, notamment par le fonds d'aide à la décentralisation. L'atout majeur de ce crédit réside dans sa souplesse d'utilisation au bénéfice du développement régional, et je peux dire à M. Cornet que je travaille actuellement, avec mon collègue le ministre délégué chargé de l'économie et des finances, à rechercher des formules propres à améliorer encore cette souplesse de financement.

Vous avez parlé, monsieur Cornet, du rythme d'examen des dossiers de prime. Il est exact que sur ce point les statistiques ont été difficile à établir, en 1976, pour une raison qui est, en

réalité, heureuse : le nouveau régime d'attribution des primes est fondé sur une large déconcentration des procédures au niveau du préfet.

Les statistiques seront également difficiles à interpréter puisque le nouveau régime est beaucoup plus favorable que l'ancien, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Il y aura donc — je m'y attends avec satisfaction — une augmentation du nombre des dossiers.

M. Cornet a également abordé un certain nombre d'autres points particuliers. Pour ne pas allonger le temps consacré à mes réponses, je lui demande de me permettre de lui répondre directement. Et je le remercie de bien vouloir acquiescer.

M. Brocard a, lui aussi, visé un certain nombre de problèmes dont nous avons le plus grand souci et qui concernent la montagne.

Dans cette réponse, malheureusement trop schématique, je tiens toutefois à rendre hommage à M. Brocard, car c'est à la suite de son rapport que le comité interministériel d'aménagement du territoire, réuni en juin dernier, a pris un certain nombre de décisions importantes. La rédaction des projets qui découlent de ces décisions est en bonne voie sur le plan réglementaire comme sur le plan législatif. Trois projets de loi sont en cours d'élaboration : l'un concerne les biens indivis ; l'autre les servitudes des remontées mécaniques et le troisième les terres incultes.

Je puis assurer M. Brocard que mon rôle d'impulsion et de coordination s'exercera pour tenter d'obtenir des différentes administrations intéressées qu'elles présentent à l'examen du Gouvernement les textes que je viens de rappeler.

Je remercie aussi M. Brocard d'avoir montré, avec la force de son expérience, la valeur de l'aide spéciale rurale. Je répète que cette aide devrait être concrètement mise en œuvre au plus tard au début de l'année prochaine et, si possible, dès le mois de décembre, au niveau très décentralisé des préfets afin que les mesures soient prises sur le terrain, rapidement et en connaissance directe des réalités.

J'ajoute, à l'intention de M. Brocard et de ses collègues représentant des zones de montagne, que l'aide spéciale rurale s'applique pour une proportion de 90 p. 100 aux zones de montagne. C'est dire qu'elle est tout spécialement orientée vers ces zones.

Vous m'avez également parlé, monsieur Brocard, de l'opportunité d'affiner la politique d'aménagement par massif. Pour ne pas être de la montagne, je ne l'en aime pas moins, et pour l'aimer, je suis capable de faire la différence entre les Vosges, les Alpes et les Pyrénées. (Sourires.) Retirant à mon propos tout aspect de plaisanterie, j'indique qu'en réponse aux questions que je lui avais adressées, la D. A. T. A. R. a reconnu la spécificité de chaque massif. Pour l'instant — et vous y verrez là ce goût des administrations d'apporter un minimum de schématisation à la diversité innombrable des reliefs — la D. A. T. A. R. retient trois groupes de massifs : le Massif central, le groupe Vosges-Jura-Alpes et les Pyrénées. Des schémas d'orientation et d'aménagement sont en cours de réalisation, sous la responsabilité des commissaires à l'aménagement de la montagne. Ils seront soumis à concertation avec les élus.

Je pense que ce travail sera achevé suffisamment tôt pour que je puisse le soumettre à un prochain comité interministériel d'aménagement du territoire, dans le courant de l'année 1977, de manière à obtenir un meilleur emploi des crédits publics, mais aussi à préserver dans de nombreux secteurs — et il est grand temps de le faire — la vie des montagnes, car la montagne ne doit pas être une simple réserve pour ceux qui viennent pendant une courte période de détente y résider.

M. Sénés a bien voulu appeler mon attention sur la région du Languedoc-Roussillon. Région que je crois assez bien connaître et à laquelle je porte une affection toute particulière. C'est dire que je m'emploierai à faire progresser du mieux possible la solution de ses problèmes. Ceux-ci sont d'ordre multiple. Il ne faut pas sourire du problème de la démoustication...

M. Raoul Bayou. Bien sûr.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. ... car il est lié à celui de la qualité de la vie.

C'est donc un problème que je prends au sérieux. Il concerne d'ailleurs la majeure partie du territoire du Languedoc-Roussillon. Et le Gouvernement montre tout l'intérêt, qu'il y prend par la création, dans le budget de 1977, d'un article spécial que vous allez examiner ce soir avec mon collègue le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Sauf erreur de ma part, c'est l'article 65-50 du budget du ministère de l'intérieur qui prévoit des subventions à ce titre. La dotation de 1977 est de 600 000 francs au bénéfice des ententes interdépartementales, organismes très utiles et efficaces qui mènent cette action.

Ces crédits s'ajoutent évidemment à ceux qui sont prévus par les conseils généraux intéressés. Il est, en effet, très important que les collectivités locales participent à cet effort et en montent par là même la nécessité.

Pour le Languedoc-Roussillon, je voudrais souligner l'effort qu'accomplit la mission interministérielle d'aménagement qui, à elle seule, si les chiffres qui viennent de m'être fournis sont bien exacts, a apporté deux millions de francs pour cette action.

Restent évidemment les problèmes d'une autre ampleur relatifs à la crise structurelle agricole, elle-même liée aux problèmes de la viticulture dans le Languedoc. Je ne traiterai pas cette question qui est de la compétence de mon collègue M. le ministre de l'agriculture. Mais je la suis avec intérêt, conscient qu'il n'y aura une réponse à moyen terme que si nous savons trouver les solutions adaptées aux problèmes agricoles et viticoles.

J'ai conscience de la nécessité de développer l'industrialisation et le secteur tertiaire. Il est vrai que le taux de chômage dans cette région est plus important que dans beaucoup d'autres, ce qui doit, par conséquent, susciter l'effort de tous ceux qui veulent résoudre ce problème, élus locaux, élus régionaux et Gouvernement.

Je rappellerai néanmoins tout ce qui a été entrepris en faveur de cette région, non pour m'en flatter, mais pour souligner que les étapes franchies doivent nous donner confiance pour en franchir d'autres à l'avenir.

Il s'agit notamment des liaisons routières, de l'autoroute A 9 particulièrement, et de la création des liaisons aériennes régionales dont je répète, pour la deuxième fois cet après-midi afin qu'il n'y ait aucune équivoque à cet égard, que mes services entendent les maintenir dès lors qu'il s'avérera, au terme de quelques années d'expérience, que leur rentabilité est satisfaisante.

Je rappelle également l'effort de promotion agricole qui a été fait dans cette région grâce notamment à l'action de la compagnie du Bas-Rhône - Languedoc, dans le domaine de l'hydraulique.

On doit relever aussi l'effort de promotion industrielle réalisé par la création d'infrastructures industrielles aidées par l'Etat. Je prendrai comme exemple la zone industrielle récemment aménagée à Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales.

J'appelle également l'attention des élus de cette région sur l'amélioration du régime des aides en 1976. La totalité des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et une très grande partie des départements de l'Hérault et du Gard bénéficient de ce régime.

Enfin, l'aménagement touristique a fait l'objet d'une très grande opération et ma préoccupation est maintenant d'essayer de conduire à leur terme les projets prévus, puis de rechercher les liens susceptibles de s'établir entre ces grands aménagements du littoral languedocien et les régions voisines, plus hautes, qui ont besoin de recevoir une impulsion.

Je puis vous assurer que telle est bien l'intention de la mission interministérielle d'aménagement à laquelle je maintiens les moyens budgétaires qui me paraissent adaptés aux efforts qu'elle doit désormais déployer.

Monsieur Ollivro, je me sens pauvre, dans le temps qui m'est imparti, pour répondre à la richesse de votre intervention. Vous avez, avec ce don d'expression et cette sensibilité qui vous sont propres, su montrer tout le côté humain d'une politique d'aménagement du territoire. Je sais tout l'effort que vous avez personnellement accompli dans ce domaine et je sais que vous commencez à entrevoir pour votre région comme pour la Bretagne une amélioration.

Celle-ci s'est traduite dans le fait qu'enfin et pour la première fois les migrations de jeunes, obligés de quitter la Bretagne pour trouver un emploi dans les grandes zones de concentration industrielle, se sont ralenties au point que le solde migratoire s'est enfin inversé. Je puis vous dire que je m'efforcerais, avec toute l'énergie dont je suis capable, d'amplifier ces premiers résultats obtenus par la Bretagne, et spécialement par votre région. Ces résultats favorables sont dus, je crois, aux efforts accomplis par les aides à la création d'emplois, ainsi que par les grandes opérations structurantes que nous aurons encore à développer. Loin d'en retirer une complète satisfaction, nous devons y trouver une raison supplémentaire d'amplifier, de renforcer notre action.

La Bretagne, monsieur Ollivro — et je m'adresse aussi aux autres élus bretons que j'aperçois sur les bancs de cette assemblée — continuera d'être l'un des objectifs prioritaires de l'action du Gouvernement en matière de planification et d'aménagement du territoire.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis de la commission de la protection des échanges. Très bien.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mais M. Ollivro m'a posé un autre problème, qui intéresse certainement un très grand nombre de députés de province : celui de la décentralisation tertiaire.

Je ne peux pas, mesdames, messieurs, le traiter en ce moment avec l'ampleur nécessaire, mais peut-être la presse reprendra-t-elle quelques-unes des déclarations que j'ai faites ce midi devant l'association Bureaux-Provinces et dans lesquelles j'ai marqué avec force les grandes lignes — que je vais seulement esquisser devant vous — d'une politique plus décidée de décentralisation des activités tertiaires en province.

J'ai moi-même été surpris lorsque l'on m'a communiqué les chiffres dont je vais vous faire part. Il convient d'abord de mesurer l'importance dans l'économie nationale de la population active employée dans le secteur tertiaire : 50 p. 100 !

Si nous avions le temps de philosopher sur les chiffres, nous tomberions vite d'accord pour reconnaître qu'ils traduisent une transformation de la qualité du travail, donc une évolution heureuse. C'est un chiffre révélateur de la transformation de notre société !

Mais il en est d'autres. Que les représentants de la région parisienne ne voient pas dans les chiffres que je vais citer maintenant un reproche en face d'une situation que chacun constate.

La région parisienne, qui couvre 2 p. 100 du territoire national, rassemble 19 p. 100 de la population française et 40 p. 100 des employés du secteur tertiaire, ceux-ci travaillant dans des entreprises comportant plus de dix salariés. En outre, la région parisienne rassemble les deux tiers du potentiel scientifique et technique de notre pays et abrite les deux tiers des sièges des entreprises.

Je regrette que ces chiffres importants ne surgissent qu'en fin de débat. Encore une fois, que l'on ne se méprenne pas sur la portée de ma déclaration. Ce n'est pas — loin de là — une mise en accusation de la région parisienne. Ce n'est que la constatation d'une situation dont nous sommes les uns et les autres les héritiers et qui est la résultante de l'extraordinaire mouvement de concentration qui a marqué l'histoire de notre pays à travers les siècles, avec un renforcement au XIX^e siècle et jusqu'à la date où nous sommes arrivés.

Face à cette situation, mon devoir est de chercher des remèdes, quoique je ne me fasse pas beaucoup d'illusions sur la portée de l'action que je conduirai. Néanmoins, ma volonté sera de corriger raisonnablement, mais sensiblement, cette situation.

Il y a déjà eu des correctifs. J'ai noté avec satisfaction que les banques et les compagnies d'assurances avaient depuis quelques années décentralisé environ 20 000 emplois, et les institutions sociales — caisses de retraites, mutualité — environ 8 000.

J'ai également constaté avec intérêt que les banques semblaient s'orienter vers la décentralisation : à cet égard, l'opération « Lyon, place bancaire » est intéressante.

Mais, à mon avis, il faut aller plus loin, et c'est dans ce dessein que des mesures d'aide financière ont été prises en faveur du secteur tertiaire.

C'est une véritable innovation. Le nombre minimum d'emplois à créer pour bénéficier du concours de l'Etat a été abaissé de 100 à 30, voire à 20 en cas de transfert du siège social. Désormais, la prime est calculée exclusivement en fonction du nombre d'emplois créés, sans référence au montant de l'investissement, ce qui laisse aux chefs d'entreprise la liberté de choisir entre la construction, l'acquisition de bureaux ou la location.

Une très grande souplesse caractérise donc les critères d'attribution.

Enfin, outre les créations, les extensions pourront dorénavant bénéficier de primes.

Telles sont les impulsions que nous entendons donner, et je vais m'efforcer d'obtenir que l'Etat — c'est-à-dire les ministères — montre l'exemple.

D'après les chiffres qui m'ont été fournis, les administrations d'Etat relevant des ministères ne comptent que 50 000 fonctionnaires environ, dont la plupart, bien entendu, devront rester dans l'environnement des ministères. Il n'est pas question de compliquer leur travail, mais je suis convaincu que certaines décentralisations d'activités tertiaires relevant des ministères peuvent être décidées. J'ai donc demandé à mes collègues du Gouvernement de bien vouloir me faire connaître quelles sont celles qui peuvent être envisagées. Ainsi, dans le courant de l'année prochaine — j'ai souhaité que cela ait lieu à la fin du printemps — un premier bilan devrait être présenté. Un programme de décentralisation d'activités tertiaires relevant des ministères sera alors élaboré sous l'égide de deux autorités assez mobilisatrices, la D. A. T. A. R. et le secrétaire général du Gouvernement. Je veillerai personnellement à ce que l'effort déjà engagé par certains ministères soit porté au maximum des possibilités.

Telles sont, monsieur Ollivro, les observations que je puis formuler — je ne suis pas entré dans le détail mais j'espère avoir mis en relief les éléments essentiels — sur l'intérêt que présente la décentralisation des activités tertiaires.

Je conclurai en évoquant un problème qui doit recevoir une solution. Selon moi, les fonctionnaires qui verraient leurs activités transférées en province devraient bénéficier d'aides particulières pour que soient assurés dans de bonnes conditions le déménagement et, naturellement, l'installation dans des habitations adaptées à leurs besoins. Bref, il importerait que toutes les questions relatives au transfert et à l'accueil dans nos régions soient examinées avec beaucoup d'attention et qu'elles soient réglées au mieux.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Guerneur, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de m'avoir permis de vous interrompre. Je note avec satisfaction que vous avez formé le projet de déclencher un programme de décentralisation des administrations.

Vous serait-il possible, lorsque vous serez en possession des premiers rapports, c'est-à-dire, semble-t-il, au printemps prochain, d'informer les rapporteurs de nos commissions, de manière que cette action intéressante puisse être suivie tout au long de l'année 1977 ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je réponds affirmativement à votre souhait, monsieur Guerneur.

Je communiquerai ces travaux aux commissions intéressées de l'Assemblée afin de recueillir leur avis.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. J'aborderai maintenant le problème de la politique régionale européenne et de son avenir, qui préoccupe particulièrement M. Guerneur.

Puis je conclurai en répondant — à tout seigneur, tout honneur — aux questions qui m'ont été posées par M. Bouloche.

La définition d'une politique régionale européenne constitue l'un des objectifs importants de la Communauté européenne depuis qu'une décision de principe a été prise à Paris, en décembre 1974, lors de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Les deux ans qui se sont écoulés depuis nous permettent de faire un premier point et de tourner nos regards vers l'avenir.

Les premiers instruments de la politique régionale européenne ont été mis en place au début de l'année 1975. Il s'agit du comité de politique régionale et du fonds européen de développement régional — le FEDER — qui intervient pour corriger les principaux déséquilibres régionaux à l'intérieur de la Communauté.

Bien que je ne dispose pas du temps nécessaire pour vous donner des exemples, soyez persuadés, mesdames, messieurs, que ces déséquilibres régionaux sont parfois très sensibles. En effet, s'il existe dans notre pays des disparités de développement entre nos régions, les différences sont encore beaucoup plus marquées à l'intérieur de la Communauté.

Le gouvernement français participe très activement aux travaux des deux instances que j'ai citées il y a un instant. Le fonds régional européen a fait l'objet, le 18 mars 1975, d'un règlement communautaire qui a précisé sa vocation : corriger les principaux déséquilibres régionaux dans la Communauté, notamment ceux qui résultent d'une prédominance agricole, de mutations industrielles ou d'un sous-emploi structurel.

Ces trois finalités recouvrent assez bien les cas de disparité, voire de dépression, qui peuvent apparaître à l'intérieur de certaines régions ou entre des régions.

Pour la période 1975-1977, la dotation globale du fonds a été fixée à 300 millions d'unités de compte en 1975, à 500 millions en 1976 et à la même somme pour 1977 ; la France, quant à elle, bénéficie d'un quota de 15 p. 100.

Le fonctionnement de ce fonds obéit à des règles qui restent encore très empiriques car nous nous trouvons dans une période d'essai, pour ne pas dire de tâtonnements.

Selon la principale de ces règles, les concours du fonds régional européen sont attribués non pas directement — ce point important mérite réflexion — à des projets déterminés, mais à tout Etat qui aura présenté des projets suffisamment importants en valeur pour que le montant de son quota lui soit attribué.

Il appartient donc à chaque Etat membre de défendre le point de vue des collectivités locales de son territoire national. En outre, chaque Etat doit assurer au préalable le financement

intégral des projets qu'il décide de soumettre au FEDER; ainsi les concours de cet organisme viendront en remboursement d'une partie du financement national.

Les demandes sont donc présentées par les Etats membres et les concours sont attribués pour des investissements déjà réalisés sur la base de la règle traditionnelle du service fait.

Pour ce qui concerne la France, il s'agit, d'une manière générale, des investissements entrepris dans les zones admissibles au bénéfice du régime des primes de développement régional. Voilà la règle qui, jusqu'à présent, a été suivie.

Mesdames, messieurs les députés, je vous donne tous ces détails non seulement pour répondre à une question importante de M. Guerneur, mais aussi parce que le problème en cause va faire très prochainement l'objet, sous l'égide de M. le président de l'Assemblée nationale, d'un échange de vues, d'un colloque qu'il n'est pas inutile de préparer en fournissant à votre assemblée certaines données sur lesquelles je ne porte aucun jugement de valeur.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interroger à nouveau, monsieur le ministre d'Etat?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Bien volontiers!

M. le président. Monsieur Guerneur, je me permets de vous faire remarquer que nous avons déjà une heure de retard et que le débat ne saurait recommencer.

M. Jean Brocard. En effet, il faut penser à la séance de cette nuit et à celui qui la présidera! (Sourires.)

M. le président. Monsieur Guerneur, puisque vous avez la permission de M. le ministre d'Etat, je vous donne la parole, mais je vous demande d'être très bref.

M. Guy Guerneur, rapporteur pour avis. Je le serai, monsieur le président.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie des précisions que vous avez apportées.

Je souhaite toutefois que l'Assemblée puisse être informée de l'usage qui a été fait du quota français obtenu du FEDER. Autrement dit, pourriez-vous nous donner, soit aujourd'hui soit plus tard, le détail des opérations qui ont donné lieu à une intervention du fonds européen?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Les premiers versements du FEDER ont été effectués à la fin de 1975.

La liste complète des dossiers qui ont servi de référence pour la mobilisation des concours communautaires correspondant aux quotas attribués à la France et à tous les autres Etats membres sera publiée prochainement au *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour ma part, je suis prêt à suggérer qu'elle paraisse au *Journal officiel* de la République française, afin qu'elle soit facilement accessible.

J'en viens au comité de politique régionale. Il s'agit d'un organisme consultatif compétent pour étudier les mesures propres à atténuer les déséquilibres régionaux, qui a été mis en place en juillet 1975 et qui s'est attaché, comme il en avait reçu mandat du Conseil, à coordonner la politique régionale des Etats membres.

C'est dans cette perspective qu'il a d'ores et déjà engagé un certain nombre de travaux; j'en énumérerai deux parmi d'autres: une étude relative au problème des zones frontalières dans la Communauté et la comparaison du coût des politiques de développement régional menées dans les différents Etats.

Dans quelques mois, un certain nombre de dispositions, fixées en 1975 et concernant la politique régionale européenne, devront, selon moi, être révisées, et cela se fera par une négociation avec l'ensemble de nos partenaires européens. Ainsi seront définies les modalités de fonctionnement du FEDER à compter de 1978.

Le Gouvernement français souhaite qu'à cette occasion un nouveau pas soit franchi et que, grâce à une meilleure connaissance des situations régionales à l'intérieur de la Communauté économique européenne, puisse progresser l'élaboration d'une véritable politique régionale au niveau communautaire. J'espère que les procédures mises en œuvre permettront aux régions françaises bénéficiant de l'aide européenne d'avoir connaissance de l'action communautaire.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je veux maintenant conclure en répondant à M. Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances.

Vous avez, monsieur Bouloche, abordé cinq thèmes: la qualité de l'information fournie au Parlement pour ce qui concerne l'exécution du Plan; les problèmes spécifiques du Commissariat général du Plan; le « suivi » du Plan et des procédures régionales; l'exécution des programmes d'action prioritaires nationaux; les conditions économiques de démarrage du VII^e Plan.

Il est exact — et je vous en donne volontiers acte — que la commission des finances n'a pas bénéficié, dans des délais aussi satisfaisants qu'ils auraient dû l'être, de l'ensemble des réponses aux questions très nombreuses et très détaillées qu'elle a posées. Cela tient, n'en doutez pas, à la très grande complexité de la collecte de l'information qui est à la fois nouvelle et dispersée, ce qui montre que vous avez raison de souhaiter un renforcement des moyens du commissariat général du Plan.

Je m'attacherai, bien entendu, dans l'avenir, à faire en sorte que le Parlement reçoive dans de meilleures conditions les réponses du Gouvernement aux questions que se pose votre commission.

Au-delà des délais, vous vous êtes interrogé sur la signification du contenu, limité cette année, du rapport d'exécution du Plan. Il nous a semblé en effet que, quelques mois à peine après le vote du Plan, il ne serait pas réaliste de vouloir dresser un premier bilan de politique d'ensemble car les actions qui en découlent ne peuvent faire sentir leurs effets qu'à un terme un peu plus éloigné.

Néanmoins, le rapport économique et financier présenté par le Gouvernement fait largement le point sur les politiques engagées en 1976 dans la ligne des orientations du VII^e Plan.

Comme cela est précisé dans le rapport d'exécution des programmes d'action prioritaires, les prochains rapports d'exécution porteront également sur la mise en œuvre de la stratégie du Plan, et j'insiste encore une fois sur la nécessité de concevoir le Plan comme un ensemble stratégique car il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de programmes.

Sur le budget du Commissariat général du Plan, M. Bouloche a posé trois questions relatives au C.E.R.C., aux conseillers du Plan et à la politique de recherche.

S'agissant du C. E. R. C., je ne m'étendrai pas. En effet, M. Bouloche a pu noter que j'ai fait apparaître dans mon discours d'introduction que les dotations budgétaires seraient inscrites dans la loi de finances pour permettre au C.E.R.C. de développer, conformément à la décision du Gouvernement, ses compétences et ses activités.

Il est vrai que les conseillers du Plan, fonctionnaires de catégorie A, n'ont pas bénéficié des dispositions prises en vue d'aménager la fin de carrière des administrateurs civils. Mais je souligne que le déroulement des carrières, ainsi que le recrutement, ne sont pas identiques pour ces deux corps.

En toute hypothèse, les intéressés seront appelés à bénéficier des mesures qui seront prises en faveur de l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A de même niveau. Je peux vous assurer, monsieur Bouloche, que je m'attacherai personnellement à cette affaire en raison de l'estime que nous portons aux fonctionnaires qui animent le Commissariat général du Plan et parce qu'il s'agit d'équité.

Vous avez également relevé, monsieur le rapporteur spécial, le volume des crédits consacrés à la recherche dans le budget du Commissariat général du Plan et la diversité des services d'études auxquels il est fait appel. Cette situation ne me paraît pas anormale. En effet, s'agissant de recherches spécialisées, il est naturel de faire appel à des équipes nombreuses de chercheurs qui sont souvent regroupés en petites unités, chacun ayant une compétence très spécifique.

Sous réserve d'y réfléchir à la suite de votre observation, il ne me paraît pas dans la vocation d'une administration telle que le Commissariat général du Plan de constituer ses propres équipes de chercheurs attirés. Il est, me semble-t-il, plus fécond, et moins coûteux pour l'Etat, de faire appel directement pour chaque étude particulière aux services temporaires des meilleurs spécialistes.

Je souligne en outre que les études conduites par les autres administrations sont fournies gratuitement au Plan. Le paiement n'est en effet justifié que si l'étude a été conduite par un organisme tiers, et réglée par une autre administration. Telles sont d'ailleurs les recommandations de la Cour des comptes, sur lesquelles je fonde mes directives.

Le rapporteur spécial s'est également inquiété des nombreux problèmes posés par le suivi du Plan et les procédures adoptées au niveau régional. A cet égard, les commissions et les comités du Plan seront, comme prévu, tous réunis chaque année pour constater l'état d'avancement du Plan dans le domaine qui les concerne.

Les indicateurs économiques et sociaux seront renouvés et leur nombre sera très probablement augmenté au cours de l'exécution du VII^e Plan. Les difficultés statistiques de mise au point des nouveaux indicateurs expliquent le léger retard que le rapporteur spécial a relevé.

Pour ce qui concerne les projections glissantes pluri-annuelles dont j'ai parlé dans mon exposé introductif, une mise au point technique devrait intervenir dès 1977. Ce délai n'apparaît pas anormal compte tenu du fait que de très nombreux travaux de projection ont déjà été effectués et publiés au cours de l'année 1976.

J'en viens enfin à l'action régionale.

Il est bien évident que le Parlement, monsieur le rapporteur spécial, sera informé de l'ensemble des engagements que l'Etat prendra envers les régions au titre des programmes prioritaires d'initiative régionale ou locale. Les régions seront prochainement informées, à titre indicatif, des grandes opérations structurantes de catégorie I envisagées par l'Etat. Le cadrage indicatif des crédits déconcentrés a d'ailleurs déjà été transmis aux régions sous la responsabilité du Commissariat général du Plan.

Vous avez également examiné en détail un certain nombre de données relatives à l'exécution des programmes d'action prioritaires nationaux.

Le rapport d'exécution établi pour les budgets de 1976 et de 1977 fait état d'un taux financier global d'exécution de 34,4 p. 100.

Certes — et vous avez eu raison de le souligner — ce taux est un taux moyen qui, de ce fait, recouvre des situations diversifiées.

Cependant — et je le souligne car l'erreur est souvent commise à cet égard — il ne reflète aucun retard d'ensemble; en effet, il est normal de prendre en compte la progression annuelle des crédits, aucun plan n'étant jamais exécuté de manière purement linéaire.

Je ne reprendrai pas en détail l'exécution des programmes d'action prioritaires.

Il est exact, monsieur le rapporteur spécial, qu'on peut trouver des points faibles dans la réalisation de ces programmes. Le rapport d'exécution en fait d'ailleurs état, comme il fait état des points forts.

Dans un certain nombre de cas, et notamment lorsqu'il s'agit d'initier les actions nouvelles, un tel retard, au départ, ne me paraît pas d'une très grande gravité. L'essentiel, bien entendu, est que l'action de l'Etat soit orientée vers la réalisation complète, sur la durée d'ensemble du Plan, des objectifs visés dans les programmes. Leur taux de réalisation actuel, dans les conditions budgétaires que vous connaissez, me paraît être un gage du sérieux et du suivi que le Gouvernement attache à l'exécution de cette forme nouvelle de programmation.

Tel est, monsieur le rapporteur spécial, l'essentiel des réponses que je souhaitais vous apporter.

En conclusion, je crois pouvoir dire que la politique du Gouvernement associe étroitement le Plan et l'aménagement du territoire pour donner aux régions, malgré les difficultés de la conjoncture économique, des possibilités de développement leur permettant de connaître une nouvelle croissance et d'offrir à leurs habitants une qualité de vie qui soit la marque de notre démocratie. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

V. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre. — V. Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. »

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 94 649 francs ;
- « Titre IV : 391 536 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 11 282 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 10 282 000 francs. »

M. Maurice Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, a présenté un amendement n° 144 ainsi rédigé :

« Au titre III de l'état B, réduire les crédits de 26 218 034 francs. »

La parole est à M. Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. André Bouloche, rapporteur spécial. Monsieur le président, pour faire gagner du temps à l'Assemblée, je défendrai simultanément les trois amendements n° 144, 145 et 152 dont le dépôt est la conséquence de la position de la commission des finances qui n'a pas adopté les crédits du Commissariat général du Plan, ainsi que je l'ai relaté dans mon rapport oral.

Logique avec elle-même, la commission, par conséquent, présente des amendements de suppression des différents crédits inscrits soit à l'article 24, soit à l'article 25 de la loi de finances.

Les circonstances de fond n'ont pas changé depuis la présentation du budget, à deux éléments nouveaux près. D'une part, M. le ministre d'Etat nous a annoncé une majoration de deux millions de francs des crédits destinés au C. E. R. C.

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Deux millions et demi, monsieur Bouloche.

M. André Bouloche, rapporteur spécial. Je vous en donne acte bien volontiers, monsieur le ministre d'Etat; je n'avais évidemment pas les chiffres sous les yeux.

D'autre part, le collectif pour 1976 majore les crédits de recherche en socio-économie de 5,2 millions de francs pour 1976.

L'une des principales raisons qui avaient amené la commission des finances à ne pas adopter les crédits du Plan : leur insuffisante progression — sans parler du retard pris dans l'exécution des différents programmes d'action prioritaires — demeure donc et se trouve même amplifiée.

Dans ces conditions, je ne puis — et je n'en ai d'ailleurs pas la possibilité en tant que rapporteur spécial — retirer les amendements qui ont été présentés par la commission des finances et que je soutiens en son nom. Je propose donc à l'Assemblée de voter les trois amendements n° 144, 145 et 152.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement s'oppose à ces trois amendements qui tendent à diminuer les crédits du Commissariat général du Plan, dont M. le rapporteur a souligné par ailleurs qu'il les trouvait insuffisants.

La technique parlementaire qui consiste, pour démontrer que des crédits sont insuffisants, à proposer de les diminuer ne m'a jamais paru efficace, même lorsque je siégeais sur ces bancs...

M. André Fanton. Elle est d'ailleurs interdite par la loi organique.

M. Maurice Blanc. Y a-t-il d'autres moyens ?

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. ... surtout quand le ministre a lui-même déclaré qu'il s'efforcerait, tout en comprenant les nécessités de la lutte contre l'inflation, d'obtenir une amélioration des dotations de fonctionnement du Commissariat général du Plan.

Enfin — ce point a pu passer inaperçu dans l'abondance des notions évoquées — j'ai fait remarquer à l'Assemblée nationale que l'accroissement des crédits de fonctionnement des services du Commissariat général du Plan pouvait se concevoir dans l'année qui précède la mise au point d'un plan valable pour cinq ans. Or l'Assemblée a voté le VII^e Plan cette année. Je m'efforce, en tant que ministre, de faire des économies, et il n'y avait pas lieu d'augmenter substantiellement ces crédits.

Pour ces raisons, l'action du Gouvernement étant d'associer et d'harmoniser le Plan et l'aménagement du territoire, je demande instamment à l'Assemblée nationale de ne pas adopter des amendements qui réduiraient encore les moyens du Commissariat général du Plan.

M. le président. La parole est à M. Bouloche, rapporteur spécial.

M. André Bouloche, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, les amendements de crédits que proposent ces amendements, ne sont pas indicatifs.

Il s'agit bien d'amendements de logique : la commission des finances qui est chargée d'examiner les crédits budgétaires, n'ayant pas adopté certains budgets, ne présente pas les crédits correspondant à ces budgets.

Je vous indique d'ailleurs que le budget du Commissariat général du Plan n'est pas le seul en cause. La commission des finances a présenté des amendements du même type sur les budgets de la culture, du travail, de la section commune relative au budget de la santé, et de la santé. Vous n'êtes donc pas en mauvaise compagnie.

M. le président. D'ailleurs, l'Assemblée rétablira sans doute ces crédits, comme elle l'a fait pour les autres budgets. *(Sourires.)*

Je mets aux voix l'amendement n° 144.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Louis Baillet. Sous « la pression » du président !

M. Pierre Gaudin. Ils ont pourtant voté les amendements en commission !

M. le président. Ce n'est pas la commission, mais l'Assemblée qui fait la loi. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. M. Maurice Papon, rapporteur général, a présenté un amendement n° 152 ainsi rédigé :

« Au titre IV de l'état B, réduire les crédits de 3 975 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu, et le Gouvernement a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 144.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. M. Maurice Papon, rapporteur général, a présenté un amendement n° 152 ainsi rédigé :

« Au titre VI de l'état C :

« I. — Réduire les autorisations de programme de 11 282 000 francs.

« II. — Réduire les crédits de paiement de 10 millions 782 000 francs. »

Cet amendement a déjà été défendu, et le Gouvernement a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 152.

(Cet amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

I. — Services généraux (suite) : Aménagement du territoire.

M. le président. Les crédits concernant l'aménagement du territoire vont être mis aux voix avec l'ensemble des crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre (I. Services généraux) », que j'appelle maintenant.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 188 087 924 francs ;

« Titre IV : 509 719 354 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 158 265 000 francs ;

« Crédits de paiement : 74 520 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 400 200 000 francs ;

« Crédits de paiement : 84 millions de francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 n° 2524 ; rapport n° 2525 de M. Maurice Papon ; rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Intérieur et rapatriés et articles 51 et 72 :

(Annexe n° 25. — M. Fossé, rapporteur spécial ; avis n° 2533, tome II (Intérieur), de M. Limouzy, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Départements d'outre-mer :

(Annexe n° 26. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial, avis n° 2533, tome IV, de M. Magaud, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 2534, tome XXII, de M. de Gastines, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Territoires d'outre-mer :

(Annexe n° 27. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 2533, tome V, de M. Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 2534, tome XXIII, de M. Couderc, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TENIN.